

Envoyé en préfecture le 05/03/2026

Reçu en préfecture le 05/03/2026

Publié le

ID : 033-243301389-20260226-DEL0160226-DE



PROGRAMME LOCAL DE
PRÉVENTION DES DÉCHETS
MÉNAGERS ET ASSIMILÉS SUR
LE TERRITOIRE DE LA
COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DE LA
MÉDULLIENNE
2026-2031



Communauté de communes
Médullienne
Territoire en action

SOMMAIRE

1. CONTEXTE	5
1.1 Qu'est-ce que la prévention des déchets ?	6
1.2 Qu'est-ce qu'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) ?	7
1.3 Le cadre réglementaire.....	9
2. DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE	10
2.1 Le périmètre d'application du PLPDMA	11
2.2 Données socio-démographiques et économiques	12
2.2.1 Structure de la population.....	12
2.2.2 Structure de l'habitat.....	18
2.2.3 Emploi et entreprises	22
2.3 Les actions de prévention en cours sur le territoire	26
2.3.1 Thème 1 : Sensibilisation des publics à la prévention	27
2.3.2 Thème 2 : Éco-exemplarité	29
2.3.3 Thème 3 : Actions emblématiques nationales	30
2.3.4 Thème 4 : Actions d'évitement.....	31
2.3.5 Thème 5 : Actions de prévention à destination des entreprises	32
2.3.6 Thème 6 : Tarification Incitative.....	32
2.4 Les modalités de collecte et de traitement	33
2.4.1 Flux collectés et mode de collecte	33
2.4.2 Fréquence de collecte	33
2.4.3 Les professionnels	36
2.4.4 Les déchèteries	36
2.4.5 Exutoires	37
2.5 Le financement du service déchets.....	37
2.6 La production de déchets sur le territoire	38
2.6.1 La production de déchets (représentation schématique)	38
2.6.2 Évolution des tonnages entre 2022 et 2024	39
2.6.3 La composition des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	41
2.6.4 La composition de la collecte sélective	42
2.6.5 La composition des encombrants	43
2.6.6 La composition des Déchets Ménagers et Assimilés en fonction des typologies d'action de prévention.....	44
2.7 Analyse AFOM du territoire.....	45
3. LES ACTIONS DU PLPDMA.....	46
3.1 Axes stratégiques du PLPDMA.....	47
3.2 Partenaires et relais à mobiliser.....	48
3.3 Les actions du PLPDMA et le planning de réalisation	49
3.4 Les fiches actions.....	53

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Territoire de la CDC Médullienne	11
Figure 2 : Carte de la densité de population (INSEE 2015)	12
Figure 3 : Comparaison de la population municipale INSEE et la population DGF (2010 à 2021).....	13
Figure 4 : Pourcentage d'évolution entre 2010 et 2021 sur les différentes communes du territoire	14
Figure 5 : Évolution de la population en nombre d'habitants par commune (2010 à 2021)	15
Figure 6 : Répartition de la population par âge en 2021 en % (INSEE) : hommes et femmes confondus	16
Figure 7 : Structure Familiale en 2021 en % (INSEE)	17
Figure 8 : Comparatif du type d'occupation des logements entre 2010 et 2021 en nombre de logement (Source : INSEE 2021)	18
Figure 9 : Cartographie de la répartition de l'habitat individuel (Source : Données carroyées de l'INSEE 2015)	19
Figure 10 : Comparatif du type d'occupation des logements entre 2010 et 2021 en % (INSEE)	20
Figure 11 : Part des propriétaires sur le territoire de la Médullienne en 2021 en % (INSEE 2021)	21
Figure 12 : Population de 15 à 64 ans par type d'activité en % (INSEE 2021).....	22
Figure 13 : Population des actifs de 15 ans ou plus selon leur lieu de travail (INSEE 2021)	23
Figure 14 : Population selon la catégorie socio-professionnelle en % (INSEE 2021)	24
Figure 15 : Répartition des entreprises par secteur d'activité en % (INSEE 2022)	25
Figure 16 : Schéma de collecte sur la CDC Médullienne	35
Figure 17 : Évolution des tonnages des DMA de 2022 à 2024	39
Figure 18: Évolution des tonnages des déchèteries de 2022 à 2024	40
Figure 19: Composition des OMR en 2025 par gisement	Erreur ! Signet non défini.
Figure 20 : Composition de la collecte sélective par gisement	42
Figure 21 : Composition des encombrants par gisement	43
Figure 22 : Potentiel du gisement d'évitement total.....	44

LEXIQUE

- ADEME** : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
- AFOM** : Atouts faiblesses opportunités menaces
- C 0.25 / 0.5 / C1 / C2 / C3** : Collecte toutes les mois / 2 semaines / collecte hebdomadaire / collecte 2 fois par semaine / collecte 3 fois par semaine
- CCES** : Commission consultative d'évaluation et de suivi
- CCI** : Chambre du commerce et de l'industrie
- CMA** : Chambre des métiers et de l'artisanat
- CODEC** : Convention d'Objectifs des Déchets et d'Economie Circulaire
- CS** : Collecte sélective
- DAE** : Déchets d'activités économiques
- DDS** : Déchets Diffus Spécifiques
- DEA** : Déchets d'éléments d'ameublement
- D3E ou DEEE** : Déchets d'équipements électriques et électroniques
- DMA** : Déchets ménagers et assimilés, c'est-à-dire O.M.A. + déchets occasionnels essentiellement collectés en déchèterie (encombrants, déchets verts, déblais et gravats...)
- DMS** : Déchets ménagers spéciaux
- DV** : Déchets verts
- DGF** : Dotation Globale de Fonctionnement
- ENC** : Encombrants
- ESS** : Économie sociale et solidaire
- Loi NOTRe** : Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République
- Loi TECV** : Loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte
- Loi Grenelle II** : Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement
- MODECOM** : Méthode de caractérisation des ordures ménagères
- OMA** : Ordures ménagères et assimilés, c'est-à-dire les OMR + les déchets des collectes sélectives (multi matériaux et verre)
- OMR** : Ordures ménagères résiduelles c'est-à-dire les déchets collectés en mélange (poubelles ordinaires)
- PàP** : Porte-à-porte
- PAV** : Point d'apport volontaire
- PLPDMA** : Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés
- PNPD** : Programme national de prévention des déchets
- PRPGD** : Plan régional de prévention et gestion des déchets

Envoyé en préfecture le 05/03/2026

Reçu en préfecture le 05/03/2026

Publié le

ID : 033-243301389-20260226-DEL0160226-DE



1. Contexte

1.1 Qu'est-ce que la prévention des déchets ?

L'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) définit la prévention des déchets comme l'ensemble des mesures et des actions situées en amont de la collecte des déchets par la collectivité. Ces actions, qui se situent au niveau de la conception, de la production, de la distribution et de la consommation visent à :

- Réduire les quantités de déchets produits et collectés. C'est ce qu'on appelle la prévention quantitative.
- Réduire la nocivité et/ou améliorer le caractère valorisable des déchets qui n'ont pu être évités. On parlera alors de prévention qualitative.

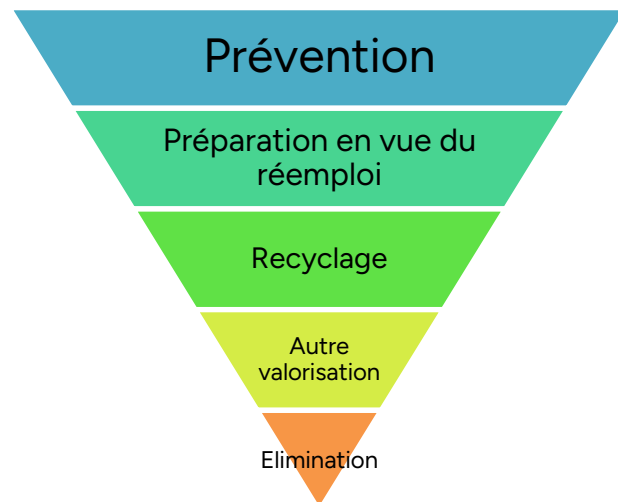
Les actions de prévention portent donc sur les étapes de la vie d'un produit situées en amont de sa prise en charge à l'état de « déchet » par la collectivité.



La Directive Cadre Européenne de 2008 (2008/98/CE) et le Plan National de Prévention des Déchets (PNPD) 2021-2027 instaurent une hiérarchie des modes de gestion des déchets, et placent la prévention au sommet des priorités des politiques de gestion des déchets.

L'article 4 de la Directive Cadre Européenne précise la hiérarchie des modes de gestion des déchets. **La prévention est présentée comme prioritaire dans la hiérarchie des modes de gestion des déchets.**

La prévention (ou réduction) des déchets **ne doit pas être confondue avec la collecte sélective** qui est une solution de gestion des déchets. En effet, **le tri et la collecte sélective** sont des leviers pour valoriser les matières et les réintroduire dans le circuit économique, **mais ne permettent pas de réduire les déchets** puisque les déchets triés doivent tout de même être collectés et traités par la collectivité. Au contraire, la prévention permet d'éviter la production de certains déchets et donc leur prise en charge par la collectivité.



1.2 Qu'est-ce qu'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) ?

Un Programme Local de Prévention des déchets ménagers et assimilés est un document de planification territorial obligatoire depuis le 1er janvier 2012, règlementé par le décret n°2015-662 du 10 juin 2015, qui en précise le contenu et les modalités d'élaboration. Selon ce décret, les collectivités territoriales en charge de la collecte des déchets ménagers et assimilés doivent définir un programme local de prévention des déchets, qui fixe les objectifs en termes de réductions et les actions mise en place.

Le processus d'élaboration et de mise en œuvre d'un PLPDMA est le suivant :

Constituer une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES), pour élaborer et évaluer le PLPDMA

Etablir un état des lieux

Définir les objectifs de réduction à atteindre

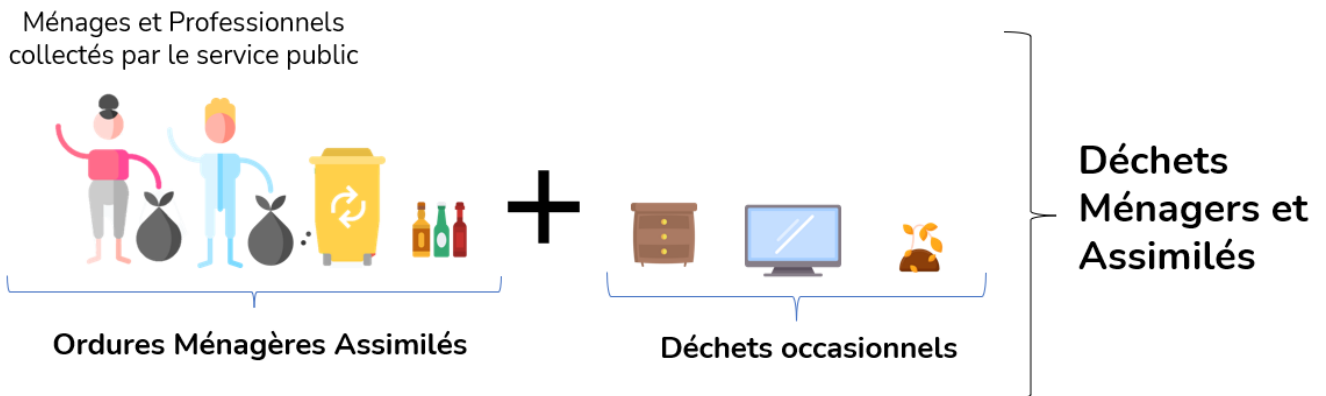
Définir les mesures à mettre en oeuvre pour atteindre ces objectifs (au niveau technique, humain et financier), avec un calendrier prévisionnel.

Définir les indicateurs de suivi

Soumettre le projet de PLPDMA au grand public pour avis, recueillir les avis et les intégrer si nécessaire.

Mettre à disposition du grand public le projet adopté

Le **PLPDMA** concerne le périmètre des **Déchets Ménagers et Assimilés collectés**.



1.3 Le cadre réglementaire

La mise en œuvre d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est obligatoire pour toute collectivité possédant la compétence « gestion des déchets » et est réglementée par différents niveaux de mise en œuvre de la politique publique.

Au niveau européen, la directive 2008/98/CE du 19 novembre 2008 renforce les dispositions en matière de prévention des déchets en imposant aux États membres d'élaborer des programmes nationaux de prévention des déchets.

Au niveau français, la réglementation définit trois niveaux de mise en œuvre des politiques publiques de prévention des déchets :

- Le Programme national de prévention des déchets PNPD 2021-2027 (PNPD) ;

LES OBJECTIFS DU PNPD A ATTEINDRE D'ICI 2030	
<ul style="list-style-type: none"> • Réduire de 5% les déchets d'activités économiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire de 50% le gaspillage alimentaire
<ul style="list-style-type: none"> • Réduire de 15% les déchets ménagers et assimilés 	<ul style="list-style-type: none"> • Atteindre l'équivalent de 5% du tonnage des déchets ménagers en matière de réemploi et réutilisation

- Les plans régionaux de prévention et gestion des déchets PRPGD (dangereux, non dangereux et BTP) ;

LES OBJECTIFS DU PRPGD NOUVELLE AQUITAINE A ATTEINDRE D'ICI 2031 (référence 2019)	
<ul style="list-style-type: none"> • Réduire de 12 % entre 2010 et 2025 la production de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés, puis une prolongation de l'effort de prévention pour atteindre 14% à 2031 	<ul style="list-style-type: none"> • Objectif global de séparation et détournement des biodéchets de la poubelle des résiduels : part des biodéchets dans les OMR (78 kg/hab./an en 2015) réduite de 37% en 2025 puis de 53% en 2031.

- Les programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) obligatoires depuis le 1er janvier 2012. Ils sont portés par les collectivités en charge de la collecte des déchets.

Envoyé en préfecture le 05/03/2026

Reçu en préfecture le 05/03/2026

Publié le

ID : 033-243301389-20260226-DEL0160226-DE



2. Diagnostic du territoire

2.1 Le périmètre d'application du PLPDMA

Le présent PLPDMA concerne le territoire de la CDC Médullienne, regroupant 10 communes pour un total de 22 484 habitants en 2025 (population INSEE municipale).
Les communes présentes au sein de la Médullienne sont les suivantes :

- Avensan ;
- Brach ;
- Castelnau-de-Médoc ;
- Listrac-Médoc ;
- Moulis en Médoc ;
- Le Porge ;
- Le Temple ;
- Sainte-Hélène ;
- Saumos ;
- Salaunes.

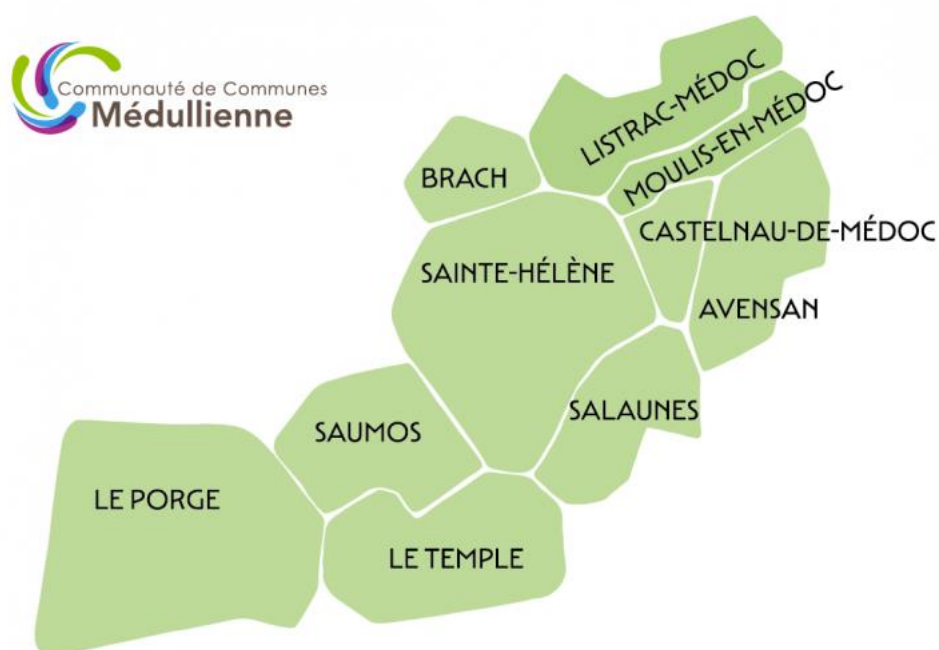


Figure 1 : Territoire de la CDC Médullienne

La Communauté de Communes Médullienne exerce, depuis sa création en 2002, les compétences collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de son territoire.

2.2 Données socio-démographiques et économiques

2.2.1 Structure de la population

2.2.1.1 Densité de la population

En se basant sur la population légale municipale de 2021, la densité moyenne de la CDC Médullienne est de 52 hab./km².

Éléments de comparaison (INSEE 2021) :
 Département de Gironde : 166 hab./km²
 France : 106 hab./km²

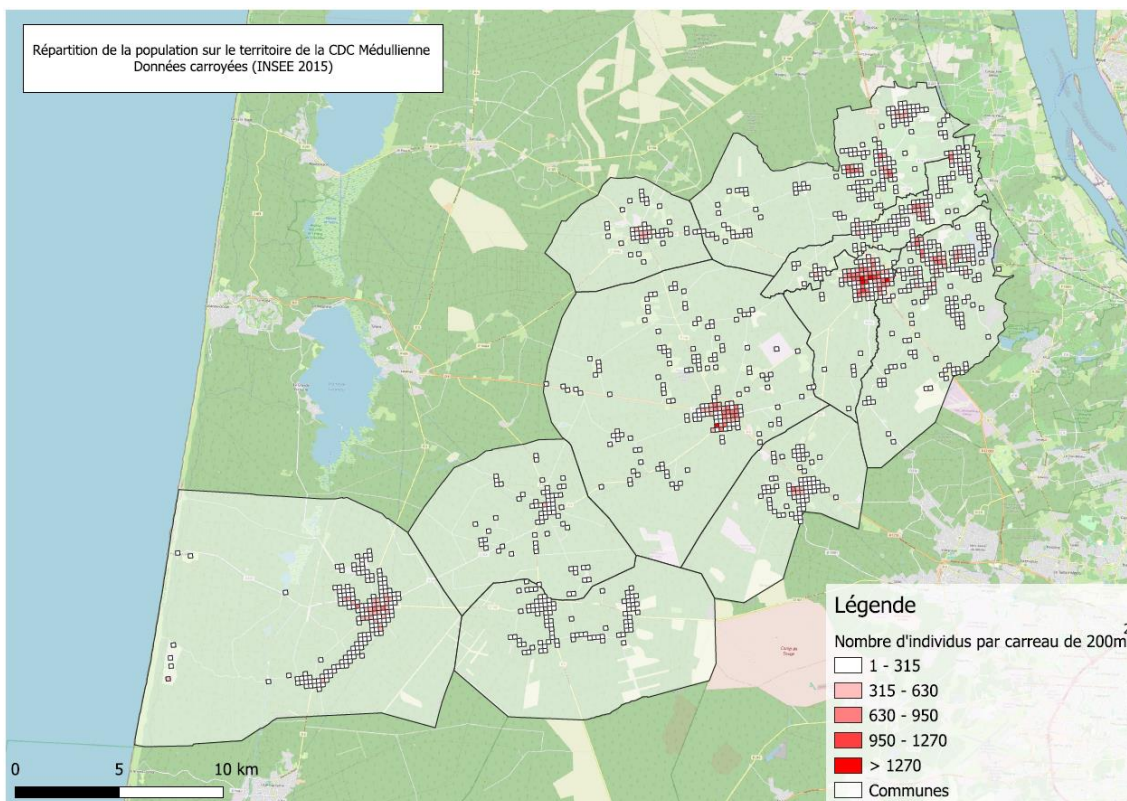


Figure 2 : Carte de la densité de population (INSEE 2015)

Selon la carte suivante, on observe les éléments suivants :

- Une majorité de communes avec une densité inférieure à 30 hab./km² soit 60% des communes. 30% des communes ont une densité de population comprise entre 45 et 100 hab./km².
- La densité de population sur la commune du Porge est de l'ordre de 23 hab./km². Néanmoins, cette donnée ne reflète pas l'attractivité touristique de cette commune, en période estivale en particulier.

2.2.1.2 Évolution de la population

Le graphique ci-dessous présente la variation de la population sur le territoire de la CDC Médullienne entre 2010 et 2024.

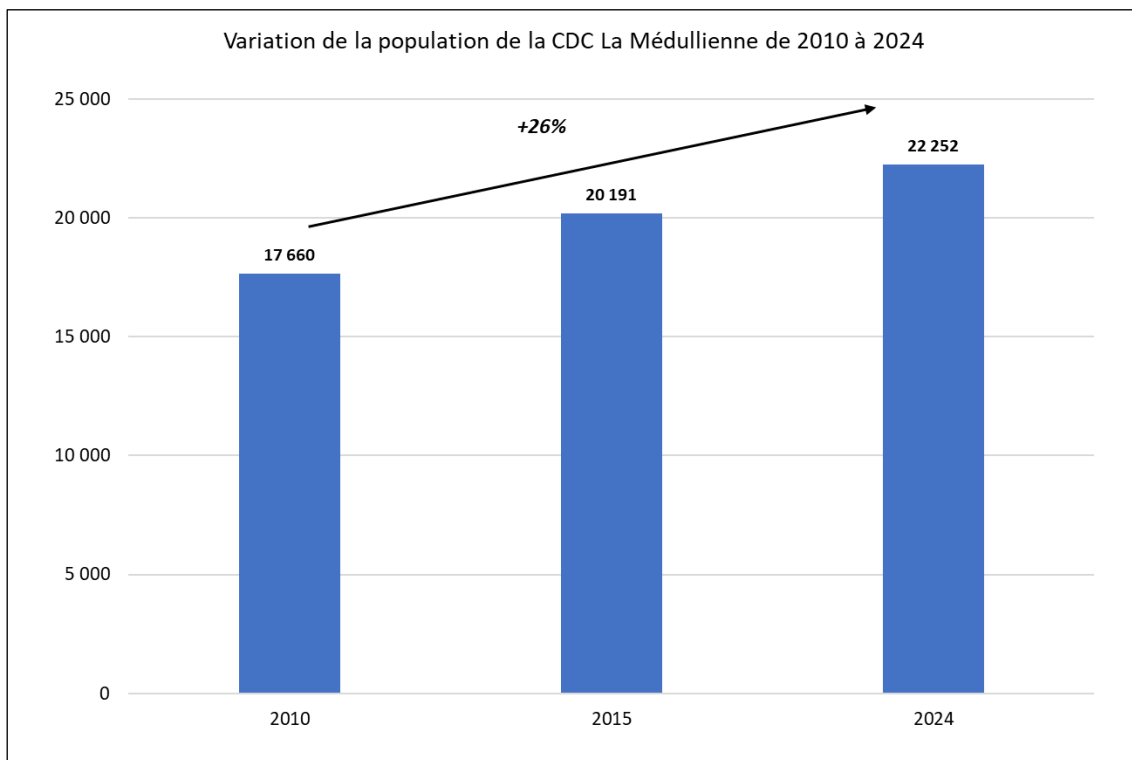


Figure 3 : Evolution de la population municipale INSEE (2010 à 2021).

Le taux de croissance de la population résidente est de l'ordre de +26% entre 2010 et 2024.

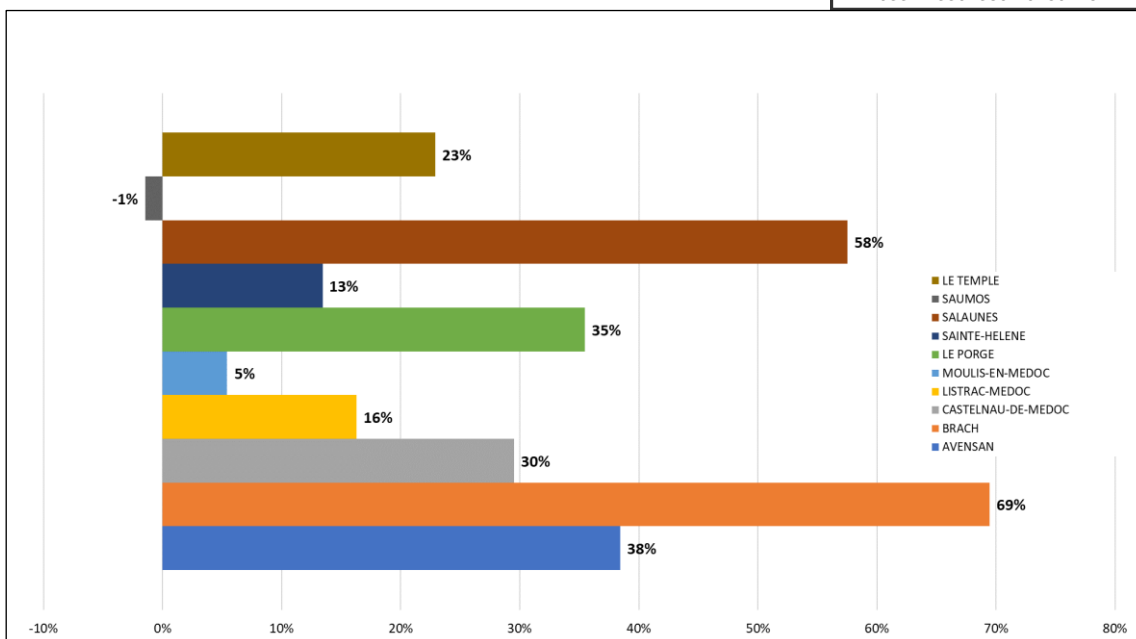


Figure 4 : Pourcentage d'évolution de la population entre 2010 et 2021 sur les différentes communes du territoire

En détaillant les populations par commune selon les deux histogrammes ci-dessous, on peut constater les éléments ci-dessus

- On constate des évolutions de population marquées entre les communes : 9 communes ont une tendance à la hausse et 1 commune, Saumos, a plutôt une tendance à la baisse.
- Brach (+69%) et Salaunes (+58%) sont les communes qui ont un plus fort taux d'augmentation de leur population municipale, avec respectivement un passage de 501 à 849 habitants et 779 à 1 227 habitants entre 2010 et 2021.

La commune du Porge est la plus marquée par l'activité touristique avec un passage de 3 371 habitants (INSEE) à 4 383 habitants (DGF). En effet de par son activité balnéaire, la commune du Porge est la plus impactée par les fluctuations de populations saisonnières.

PLPDMA – Communauté de Communes de la Médullienne

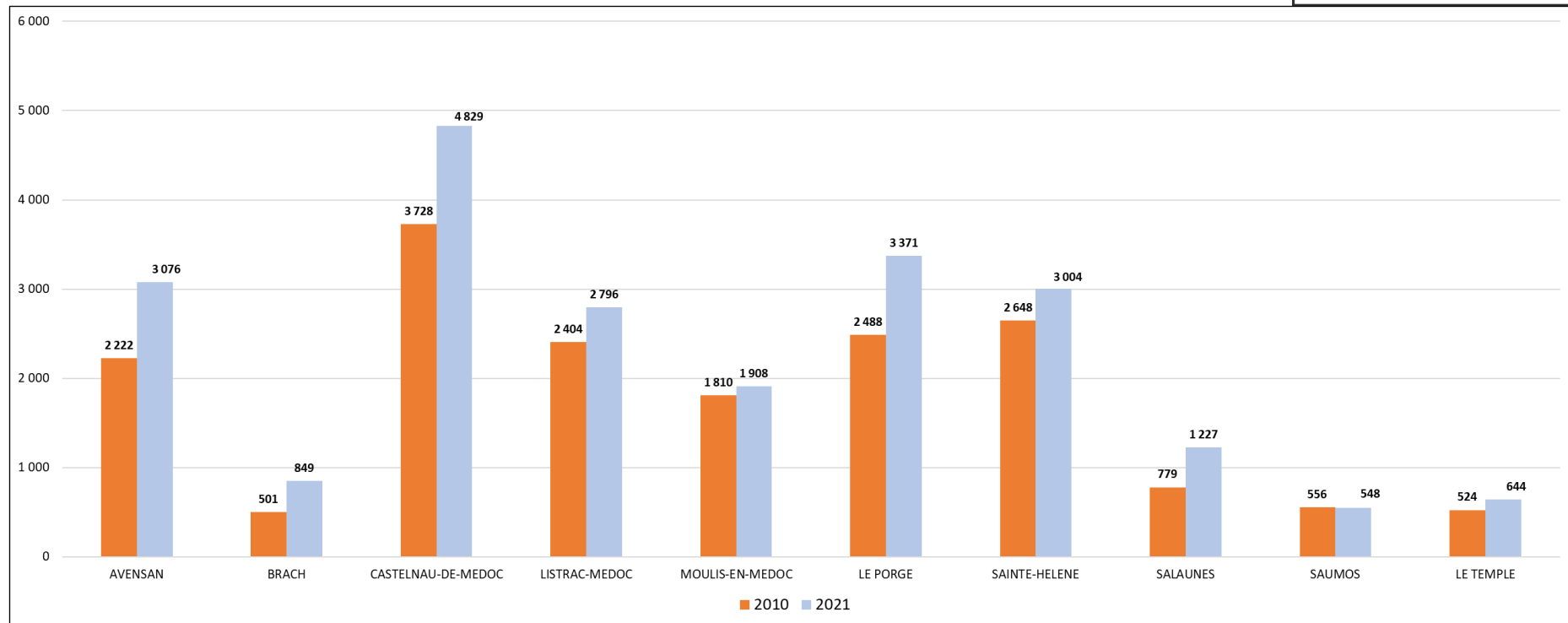


Figure 5 : Évolution de la population en nombre d'habitants par commune (2010 à 2021)



2.2.1.3 Âge de la population

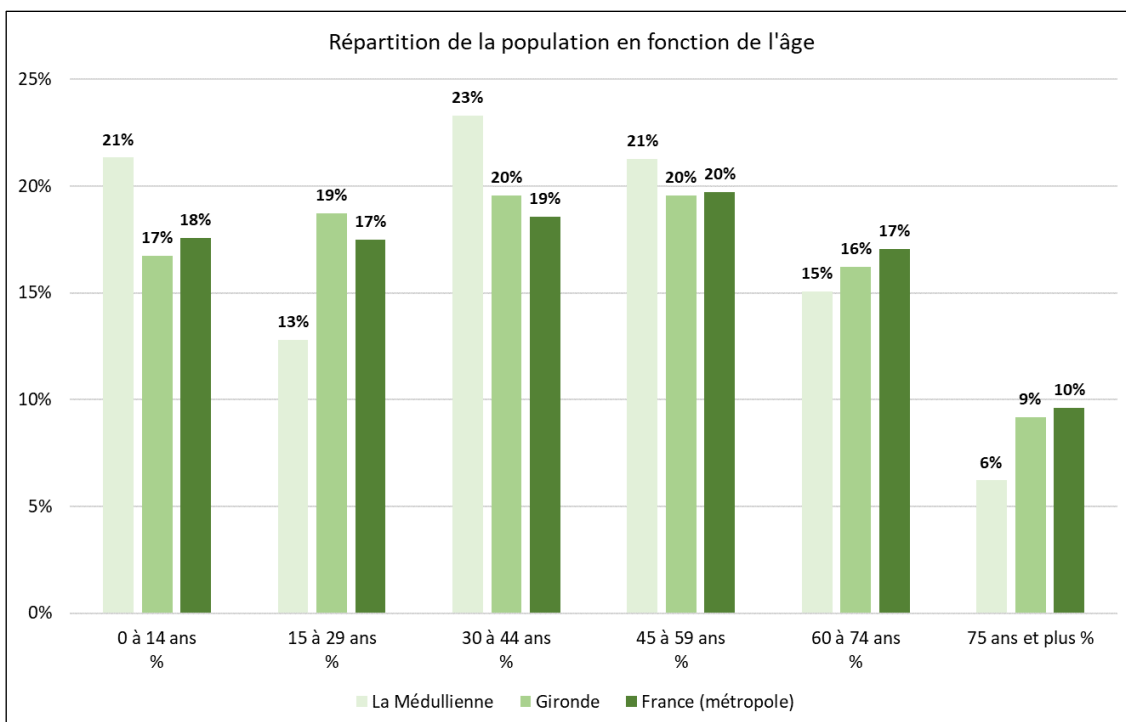


Figure 6 : Répartition de la population par âge en 2021 en % (INSEE) : hommes et femmes confondus

Ce graphique montre que la proportion des habitants de plus de 60 ans est moins représentée sur le territoire de la CDC Médullienne (21%) par rapport aux données départementales et nationales.

En revanche, la proportion des habitants âgés de 0 à 59 ans est nettement supérieure aux données départementales et nationales. La proportion de cette tranche d'âge représente près de 80% de la population du territoire.

→ La population du territoire de la CDC Médullienne est plus jeune que la population départementale et nationale. Cela peut s'expliquer par la proximité avec un territoire attractif comme la métropole Bordelaise, notamment riche en opportunités professionnelles.

2.2.1.4 Typologie des ménages

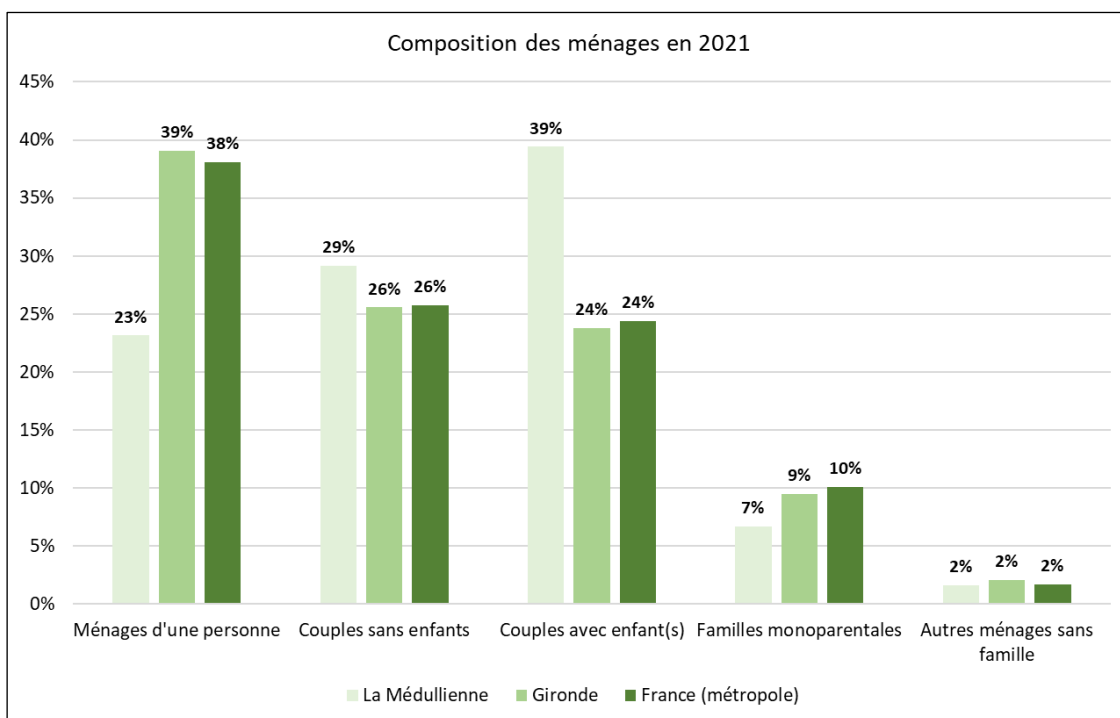


Figure 7 : Structure Familiale en 2021 en % (INSEE)

Les couples avec enfant(s), sur les 10 communes concernées, constituent la typologie de ménages dominante (39%). Ce résultat est supérieur à celui du département et de la moyenne nationale.

52% des ménages n'ont pas d'enfant à charge : sur le territoire, 23% des ménages sont composés d'une personne et 29% des ménages sont des couples sans enfants.

2.2.2 Structure de l’habitat

2.2.2.1 Type de logement

Les données ci-dessous sont issues du recensement INSEE 2021 :

Type de logement		2021	%
Type de logement	Maisons	10 106	95%
	Appartements	584	5%
	Total	10 690	100%

Type d'occupation du logement	Résidences principales	8 916	83%
	Résidences secondaires et logements occasionnels	1 183	11%
	Logements vacants	637	6%

- Le territoire de la Médullienne est composé à 95% d’habitat individuel.
- Ce territoire se classe parmi la typologie d’habitat «rural dispersée » selon le référentiel de Sinoe.

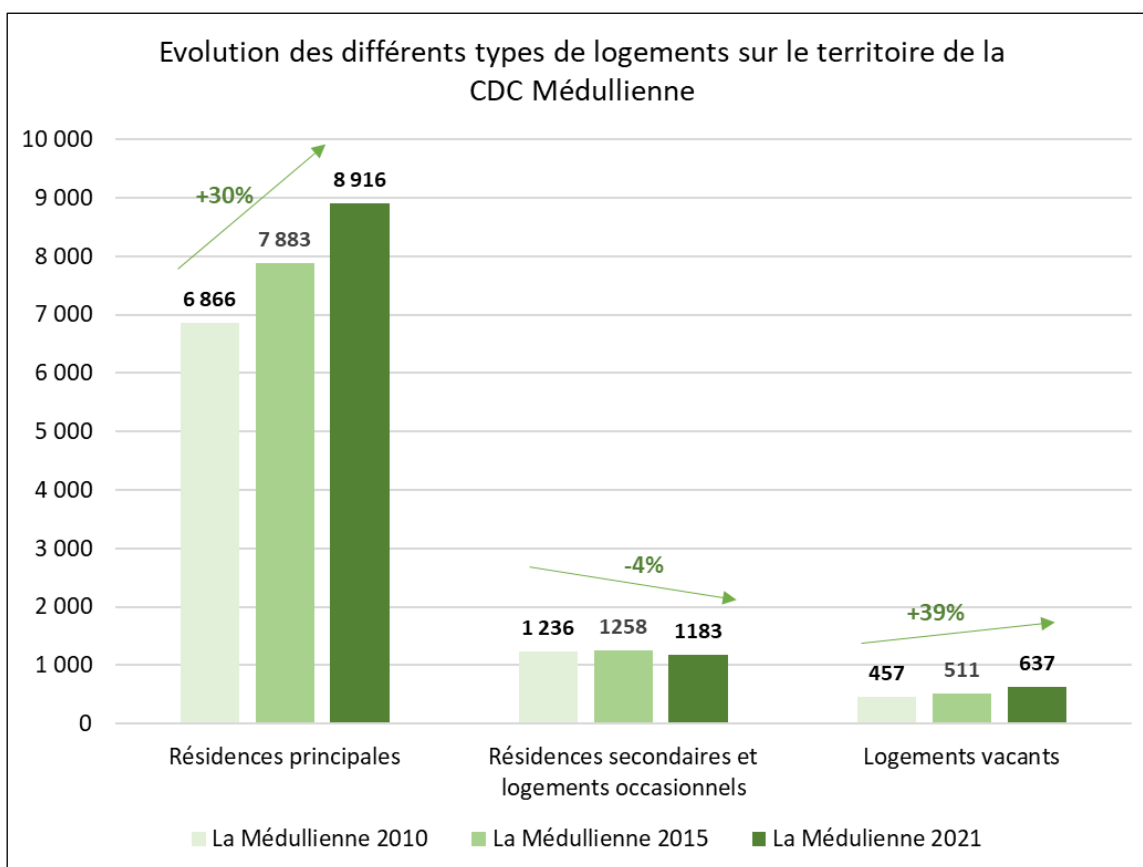


Figure 8 : Comparatif du type d’occupation des logements entre 2010 et 2021 en nombre de logement (Source : INSEE 2021)

Ce graphique met en évidence une forte hausse des résidences principales, avec une augmentation de 30% de cette typologie de résidences sur le territoire entre 2010 et 2021. Cette augmentation peut être corrélée à l’attractivité d’un territoire en périphérie de la métropole Bordelaise, véritable pôle d’activités économiques.

PLPDMA – Communauté de Communes de la Médullienne

Une légère baisse du nombre de résidences secondaires est néanmoins observable : - 4% entre 2010 et 2021, ainsi qu'une augmentation significative du nombre de logement vacants (+39%).

Sur la carte ci-dessous, il est possible d'observer une certaine disparité de l'habitat collectif entre les communes avec :

- 18% d'habitat collectif sur la commune de Castelnau-de-Médoc ;
- Inférieur à 4% sur le reste des communes du territoire.

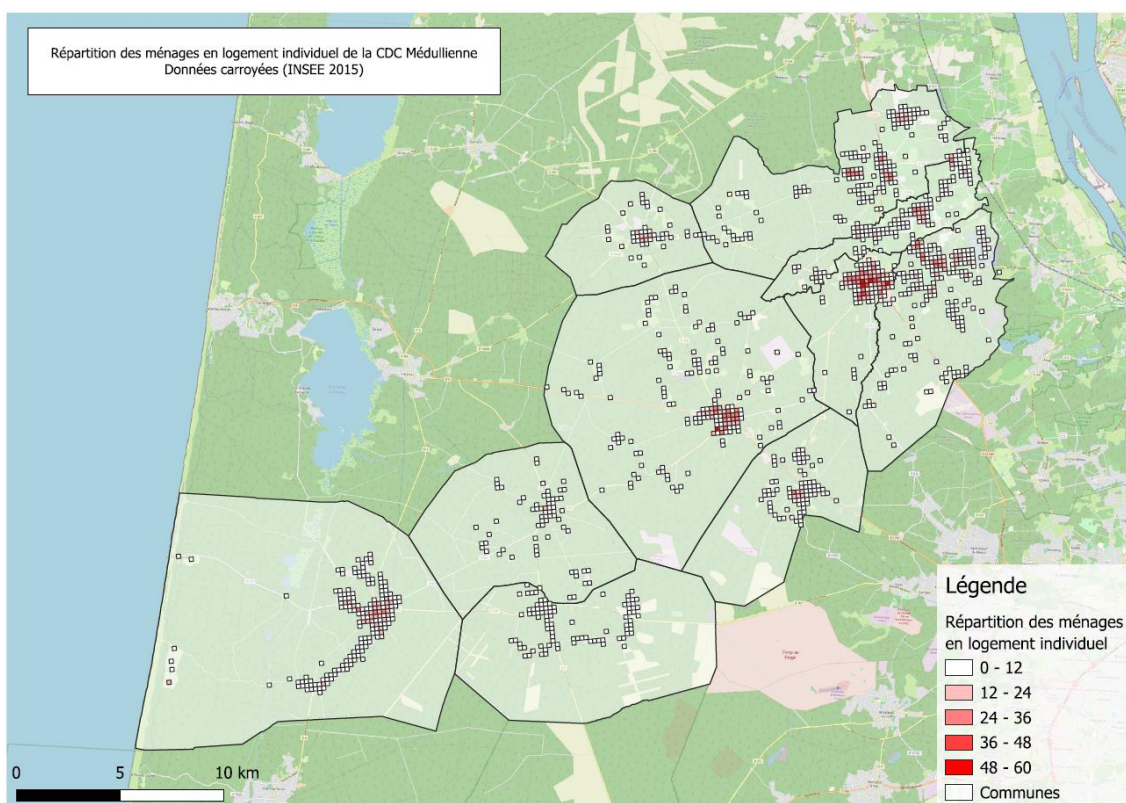


Figure 9 : Cartographie de la répartition de l'habitat individuel (Source : Données carroyées de l'INSEE 2015)

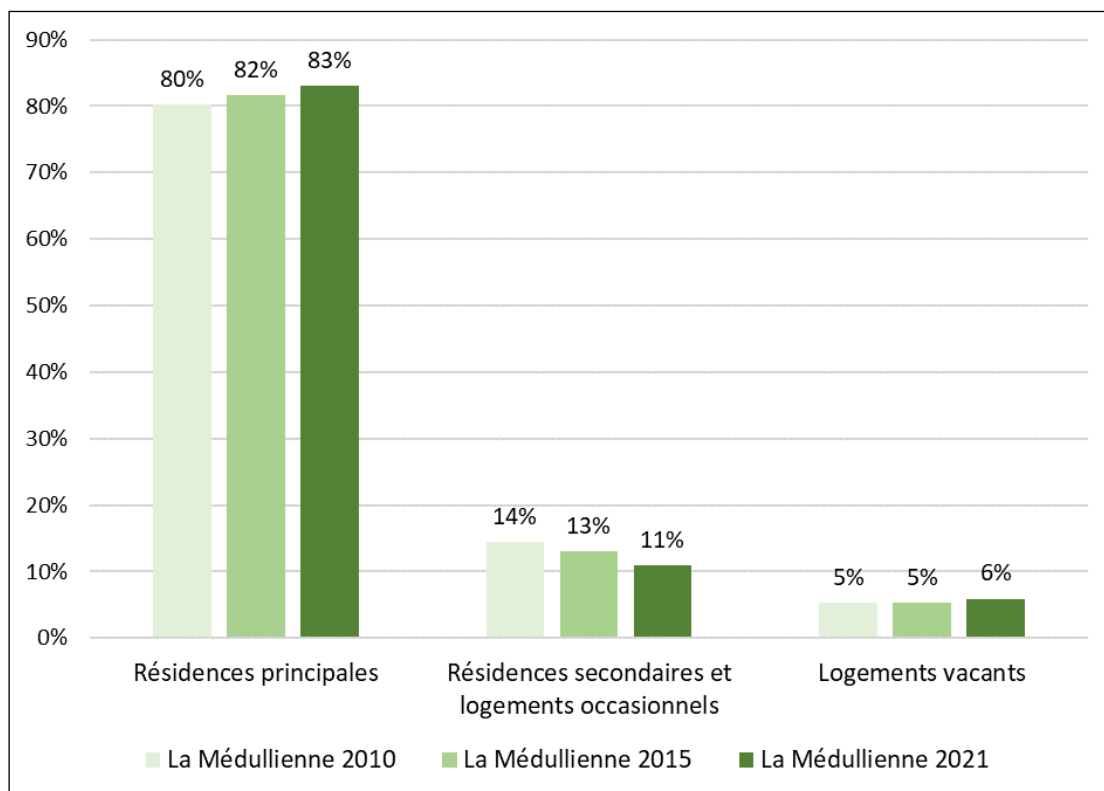


Figure 10 : Comparatif du type d'occupation des logements entre 2010 et 2021 en % (INSEE)

La part des résidences principales est très importante sur le territoire, représentant 83% des logements du territoire, tandis que les résidences secondaires ne sont évaluées qu'à 11% en 2021.

Un point de vigilance est à porter sur la commune du Porge dont le taux de résidences secondaires (40%) est le plus élevé du territoire de la CDC Médullienne et peut ainsi compliquer la mise en place d'actions de prévention tout au long de l'année et sur le long terme sur la commune du Porge.

2.2.2.2 Part des propriétaires

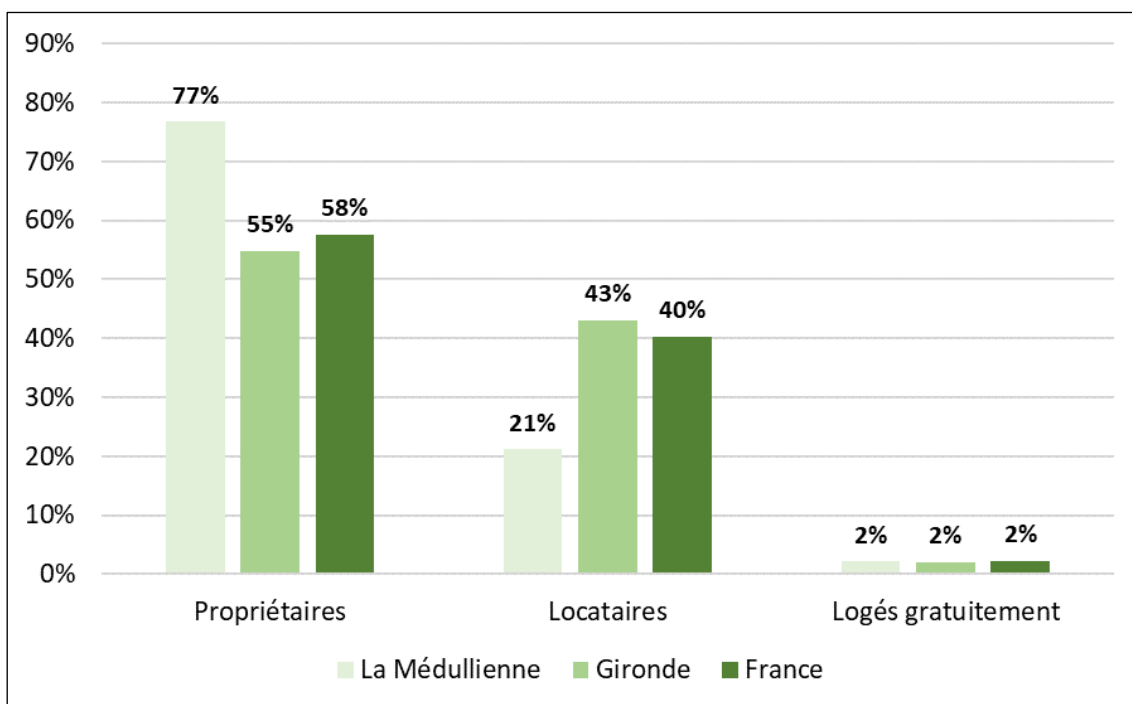


Figure 11 : Part des propriétaires sur le territoire de la Médullienne en 2021 en % (INSEE 2021)

77 % des résidences principales sont occupées par des propriétaires (contre 55 % en Gironde et 58 % au niveau national). Le territoire de la Médullienne est caractérisé par une population sédentaire favorable à un attachement au territoire.

2.2.3 Emploi et entreprises

2.2.3.1 Taux d'activité et taux de chômage

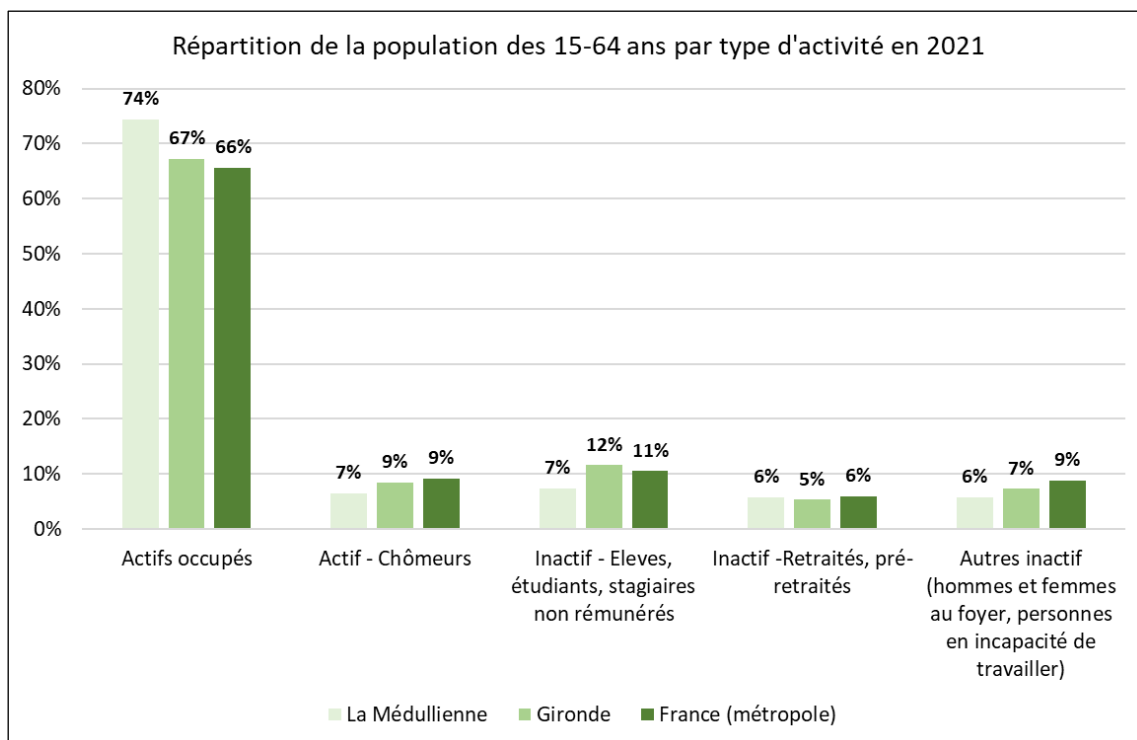


Figure 12 : Population de 15 à 64 ans par type d'activité en % (INSEE 2021)

Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et actifs-chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.

- Sur le territoire de la Médullienne, le taux d'activité (81%) parmi les 15 ans ou plus, est supérieur à la moyenne départementale (76%) et nationale (75%) ;
- Le taux de chômeurs qui est de 7%, est légèrement inférieur aux moyennes départementales (9%), et nationales (9%).

2.2.3.2 Lieu de travail des actifs

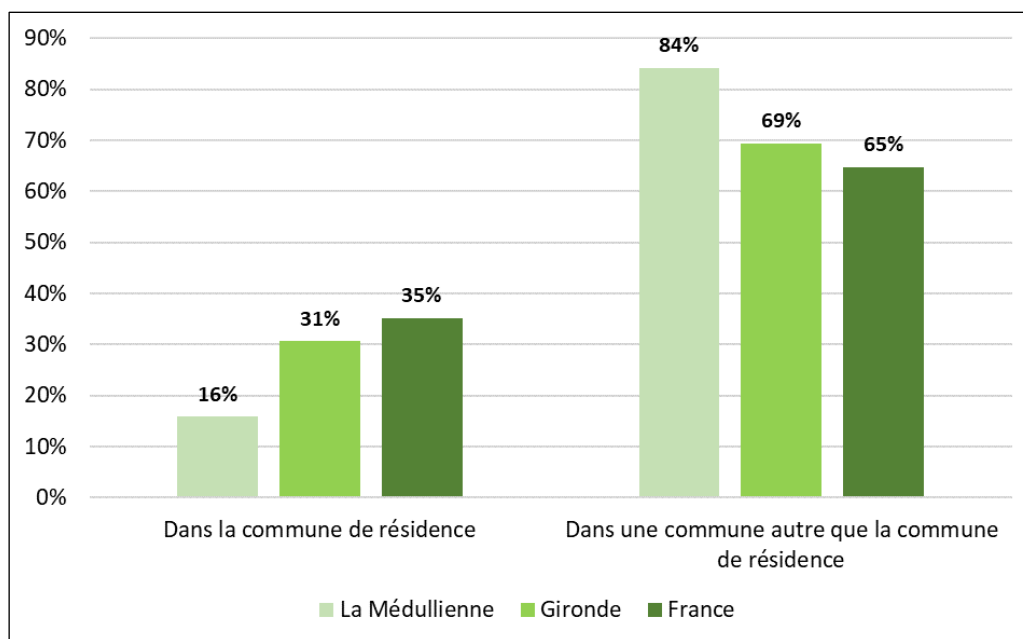


Figure 13 : Population des actifs de 15 ans ou plus selon leur lieu de travail (INSEE 2021)

- Seulement 16 % des actifs avec un emploi travaillent dans leur commune de résidence, ce qui assure pour cette population une continuité du discours de gestion et de prévention des déchets au sein de leur vie professionnelle et de leur vie privée. C’est un taux cependant inférieur aux références départementale (31%) et nationale (35%).
- Parmi les 84% des actifs travaillant dans une commune du même département que son lieu de résidence, il n’est pas possible de savoir s’il s’agit d’une des 10 communes de la Médullienne.

2.2.3.3 Population selon la catégorie socio-professionnelle

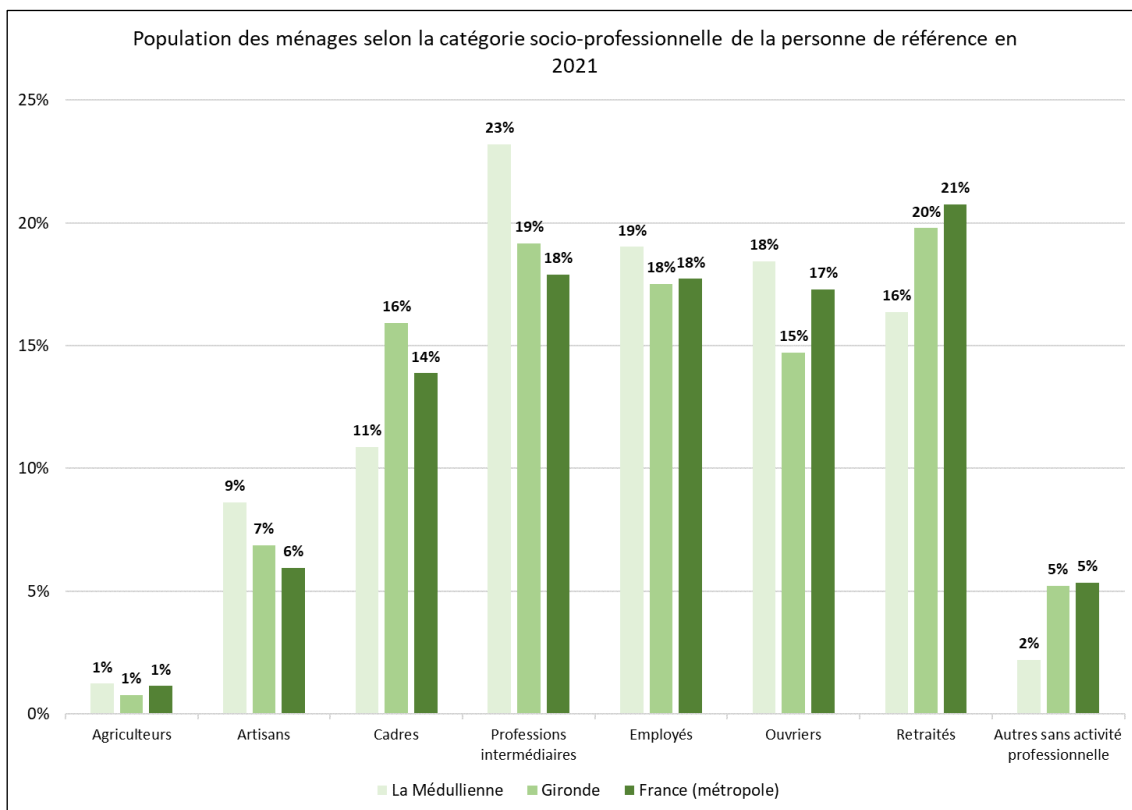


Figure 14 : Population selon la catégorie socio-professionnelle en % (INSEE 2021)

La population active est composée de 34% de cadres, professions intellectuelles supérieures et professions intermédiaires contre 35% au niveau départementale et 32% au niveau national.

Il y a 1% d'agriculteurs et d'artisans contre 1% sur le département et au niveau national. Le territoire comporte presque autant d'employés et d'ouvriers (37%) que sur le département (33%) et au niveau national (35%).

Les retraités représentent 16% contre 20% sur le département et 21% sur la métropole.

2.2.3.4 Typologie d'entreprises

La CDC Médullienne regroupe sur son territoire pas moins de 579 entreprises.

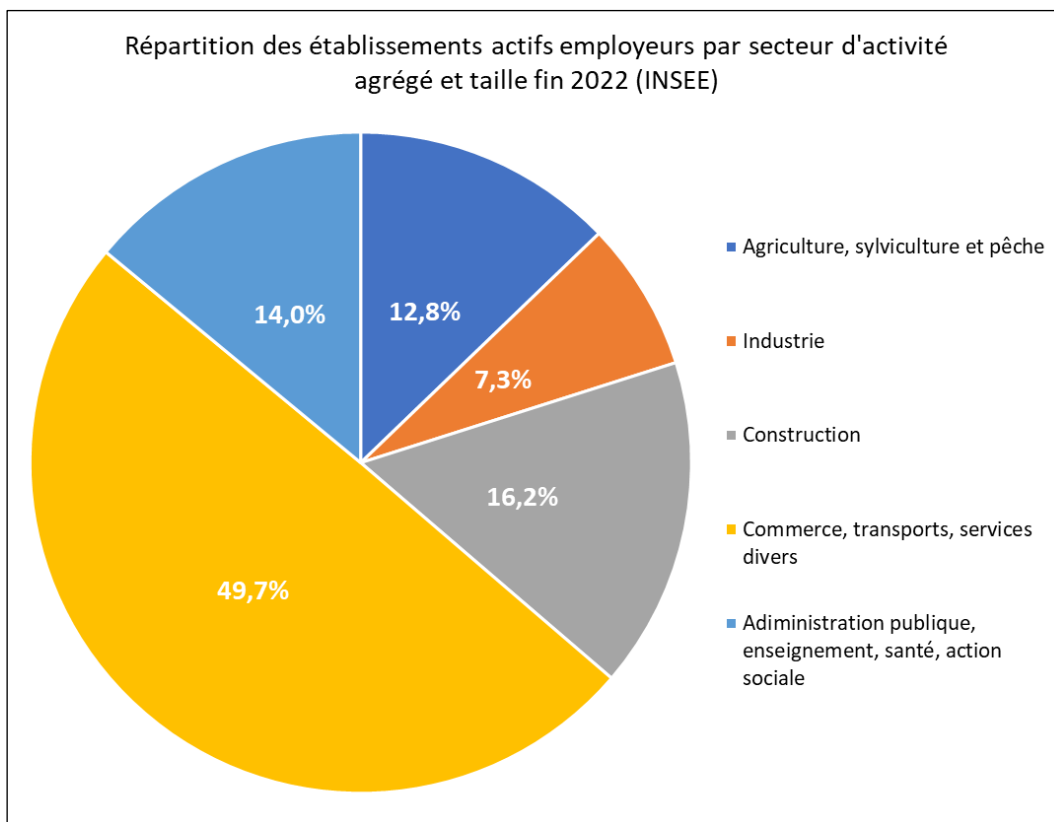


Figure 15 : Répartition des entreprises par secteur d'activité en % (INSEE 2022)

La part des commerces, transports et services divers est voisine des 50%, soit 288 établissements.

2.2.3.5 Tourisme et culture

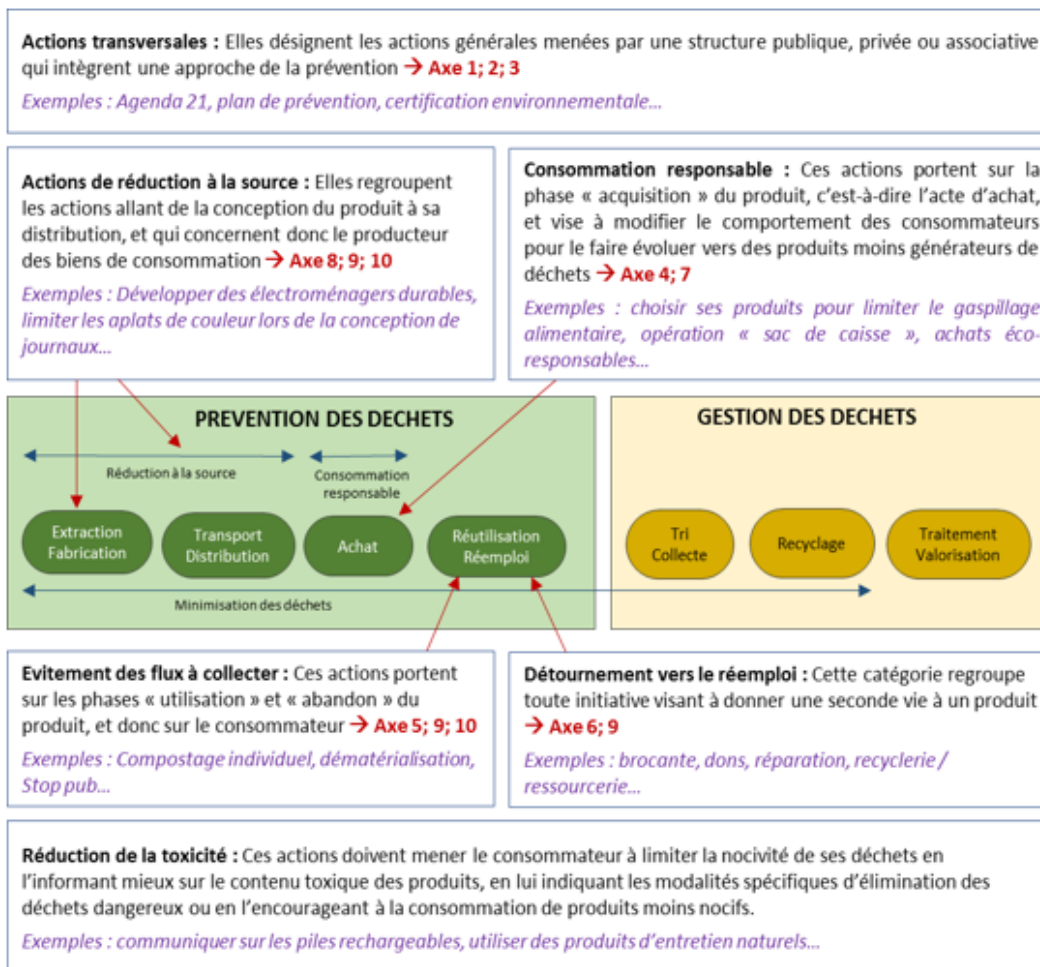
La CDC Médullienne présente 3 hôtels pour un total de 45 chambres ainsi que 5 terrains de camping pour 1 474 emplacements sur le territoire. Sur les 3 hôtels que compte le territoire, 1 hôtel (soit 21 chambres) est présent sur la commune du Porge. L'ensemble des terrains de camping sont localisés sur le commune du Porge, marquant une nouvelle fois le caractère touristique de la commune.

2.3 Les actions de prévention en cours sur le territoire

L'ADEME a identifié 10 axes d'actions de prévention qui peuvent être développés dans le cadre des programmes locaux de prévention des déchets. Se dégage ainsi 3 axes transversaux et 7 axes thématiques :

1. Être exemplaire en matière de prévention des déchets
2. Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets
3. Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets
4. Lutter contre le gaspillage alimentaire
5. Éviter la production de déchets verts & encourager la gestion de proximité des biodéchets
6. Augmenter la durée de vie des produits
7. Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable
8. Réduire les déchets des entreprises
9. Réduire les déchets du BTP
10. Réduire les déchets marins

Ces actions peuvent être associées à une étape du cycle de vie d'un objet. Cette vision permet notamment d'identifier les catégories d'acteurs susceptibles d'être impliqués dans les différentes étapes de prévention.



La CDC Médullienne a déjà élaboré un PLPDMA pour la période 2016 à 2020.

Les actions prévues dans le cadre de ce précédent PLPDMA sont présentées. Attention, les intitulés des thèmes identifiés dans le cadre de ce précédent plan de prévention sont différents de ceux identifiés par l'ADEME.

2.3.1 Thème 1 : Sensibilisation des publics à la prévention

Objectifs stratégiques	Actions	Indicateurs suivis
<p>Réduire les quantités de déchets alimentaires gaspillés</p> <p>Accompagner les ménages dans la gestion des restes alimentaires pour en réduire le gaspillage</p> <p>Diffuser les bonnes pratiques lors des manifestations et animations</p>	<p>Lutter contre le gaspillage alimentaire en cuisinant les restes de repas</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'ateliers • Nombre de participants ayant mis en pratique les conseils anti-gaspi • Temps de travail passé • Moyens mis en œuvre • Nombre de participants • Nombre de participants ayant mis en pratique les conseils anti-gaspi
<p>Réduire les quantités de déchets alimentaires gaspillés</p> <p>Sensibiliser les clients des restaurants, dont les touristes, à la problématique du gaspillage</p>	<p>Promouvoir les "Gourmets Bags"</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de gourmets bags distribués • Nombre de questionnaires complétés • Temps de travail passé • Moyens mis en œuvre • Nombre de participants

<p>Sensibiliser les usagers aux modes de consommation peu générateurs en déchets</p> <p>Montrer les intérêts économiques et environnementaux des produits durables</p> <p>Promouvoir les initiatives et producteurs locaux</p> <p>Sensibiliser les consommateurs au recyclage des médicaments</p>	<p>Sensibiliser à l'éco-consommation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'affiches "Cyclamed" affichées en vitrine • Nombre d'animations en supermarchés réalisées • Nombre d'animations lors de manifestations réalisées • Nombre d'épiceries créées • Temps de travail passé • Moyens mis en œuvre • Nombre de supermarchés ayant mis en place du vrac • Nombre de personnes sensibilisées • Nombre de passages/an des épiceries solidaires
<p>Promouvoir les initiatives et producteurs locaux</p>	<p>Mise en place d'un marché alimentaire estival de producteurs locaux au Porge (La Jenny ou Le Gressier)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de marchés réalisés • Temps de travail passé • Moyens mis en œuvre • Nombre de producteurs • Nombre de personnes sensibilisées au stand Médullienne
<p>Diffuser les bonnes pratiques, créer une culture de la prévention à travers l'utilisation d'outils déjà existants</p>	<p>Diffuser les documents et les supports existants en matière de prévention des déchets</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de documents distribués (tous documents écrits cumulés) • Nombre d'animations • Nombre de "Kits du nouvel arrivant" distribués • Temps de travail passé • Moyens mis en œuvre • Nombre de participants

2.3.2 Thème 2 : Éco-exemplarité

Objectif stratégique	Actions	Indicateurs suivi
<p>Réduction de la production des déchets dans les services communaux</p> <p>Exemplarité des Mairies et de la Communauté de Communes Médullienne</p>	<p>Eco-exemplarité des mairies et de la communauté de communes Médullienne</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de chartes signées • Temps de travail passé • Moyens mis en œuvre • Nombre de participants aux visites de sites • Nombre de ramettes de papier non commandées • Nombre de cartouches et toner non commandés • Diminution du poids des poubelles OMr
<p>Promouvoir la prise en compte de l'Economie Circulaire auprès des organisateurs de manifestations et de leurs visiteurs</p> <p>Créer une dynamique de territoire en encourageant les initiatives en la matière</p> <p>Réduction de la production des déchets lors des évènements</p>	<p>Manifestations éco-responsables</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de chartes signées • Temps de travail passé • Moyens mis en œuvre • Nombre de manifestations réalisées respectant la charte
<p>Développement de la démarche de la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les écoles et mise en place d'un traitement in-situ des biodéchets</p>	<p>Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les écoles et gérer les biodéchets in situ</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'accompagnement demandés • Temps de travail passé • Moyens mis en œuvre • Nombre d'élèves sensibilisés • Suivi du gaspillage alimentaire dans les écoles

2.3.3 Thème 3 : Actions emblématiques nationales

Objectif stratégique	Actions	Indicateurs suivis
<p>Réduire la part des déchets fermentescibles dans les OMr</p> <p>Développer une culture du « retour à la terre » des biodéchets en encourageant la responsabilisation et l'action de chacun</p> <p>Développer une culture de la préservation de la biodiversité en encourageant la responsabilisation et l'action de chacun</p>	Développer le compostage individuel	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de composteurs distribués (objectif : 1 707 en tout d'ici 2020) • Nombre de convention signées • Temps de travail passé • Moyens mis en œuvre • Nombre de guides composteurs formés • Nombre de maîtres composteurs formés • Déchets verts en déchetterie
<p>Promouvoir le tri des biodéchets dans les logements collectifs</p> <p>Promouvoir le geste de tri des biodéchets dans tous les lieux publics, notamment cimetière</p>	Développer le compostage collectif	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets signés • Nombre de communes volontaires • Temps de travail passé • Moyens mis en œuvre • Nombre de foyers participants à affiner en fonction du nombre d'immeubles • Nombre de guide composteurs formés • Nombre de maîtres composteurs formés
<p>Diminuer la part des journaux, revues et magazines et imprimés non sollicités dans les déchets ménagers et assimilés</p>	Développer l'utilisation des « Stop-Pubs »	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de stop pub distribués • Temps de travail passé • Moyens mis en œuvre • % de stop pub apposés sur les boîtes aux lettres • Diminution des INS (kg par rapport au poids de départ)

2.3.4 Thème 4 : Actions d'évitement

Objectif stratégique	Actions	Indicateurs suivi
<p>Eviter d'incinérer ou d'enfouir des objets pouvant être réemployés</p> <p>Favoriser le développement de l'Economie Circulaire, Sociale et Solidaire</p> <p>Développer le lien social</p>	<p>Créer une zone de réemploi</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de visites • Nombre d'emplois créés • Temps de travail passé • Moyens mis en œuvre • Chiffres d'affaires • Tonnages détournés : en kg/hab./an
<p>Diminuer la part des produits d'hygiène jetable dans les OMr</p>	<p>Promouvoir les produits d'hygiène lavables</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'ateliers réalisés • Temps de travail passé • Moyens mis en œuvre • Familles volontaires dans les crèches et halte-garderie • Famille volontaires dans les crèches privées et RAM • Participants aux ateliers couches lavables • Nombre de personnes sensibilisées • Kg/an/enfant de couches
<p>Permettre aux habitants de la Communauté de Communes Médullienne de trouver les interlocuteurs les aidant à prévenir leurs déchets à l'échelle du territoire Pays Médoc</p>	<p>Créer un annuaire de la prévention</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de visites du site par an • Temps de travail passé • Moyens mis en œuvre • Nombre de structures référencées

2.3.5 Thème 5 : Actions de prévention à destination des entreprises

Objectif stratégique	Action	Indicateurs
Développer le compostage, réduire le gaspillage alimentaire, et, si le déchet doit être produit, améliorer le tri des gros producteurs de fermentescibles	Réduire les déchets des gros producteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'accompagnement • Temps de travail passé • Moyens mis en œuvre • Nombre de salariés sensibilisés • Diminution des déchets produits (en fonction de la Redevance Spéciale de chaque participants)
Réduire la production d'ordures ménagères par les artisans, commerçants et restaurateurs	Réduire les déchets des commerçants, artisans et restaurateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de documents diffusés • Nombre d'accompagnement réalisés • Temps de travail passé • Moyens mis en œuvre • Nombre de salariés sensibilisés • Diminution des déchets produits (en fonction de la Redevance Spéciale de chaque participant)

2.3.6 Thème 6 : Tarification Incitative

Objectif stratégique	Action	Indicateurs
Entamer une réflexion sur la faisabilité et l'acceptabilité d'une redevance incitative ou une taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative sur le territoire	Engager une réflexion sur la tarification incitative	<ul style="list-style-type: none"> • Réunions de travail • Visites de terrain • Temps de travail passé • Moyens mis en œuvre • Nombre de participants aux visites • Diminution des déchets produits (en fonction de la Redevance Spéciale de chaque participant)

2.4 Les modalités de collecte et de traitement

2.4.1 Flux collectés et mode de collecte

Pour les ordures ménagères résiduelles :

- Collecte en porte-à-porte : OMr à placer dans un sac puis déposer le sac dans le bac à couvercle noir ;
- Collecte en apport collectif sur 19 bornes (seuls les habitants de certaines rues et lotissements sont concernés par la collecte en apport collectif) : OMr à placer dans un sac de 50L maximum puis à déposer dans la borne prévue à cette effet.

Pour les multimatériaux (emballages recyclable et papier) :

- Collecte en porte-à-porte : emballages et papiers à déposer en vrac dans le bac à couvercle jaune ;
- Collecte en apport collectif sur 16 bornes (seuls les habitants de certaines rues et lotissements sont concernés par la collecte en apport collectif) : emballages et papiers à déposer en vrac dans la borne au clapet jaune prévue à cet effet.

Pour le verre :

- Collecte en apport volontaire.

Pour les biodéchets :

- Collecte en apport volontaire.

Pour les textiles :

- Collecte en apport volontaire : textiles à placer propres et secs, les chaussures liées par paire, dans des sacs fermés.

Pour les déchets en déchetteries :

- En bennes séparées dirigées vers des filières de valorisation et/ou traitement.

2.4.2 Fréquence de collecte

Pour les ordures ménagères résiduelles :

- Collecte en porte-à-porte : 1 fois toutes les 2 semaines ;
- Collecte en apport volontaire (seuls les habitants de certaines rues de Castelnau-de-Médoc et de Listrac-Médoc sont concernés par la collecte en apport volontaire) : 1 fois/semaine.

Pour les multimatériaux (emballages recyclable et papier) :

- Collecte en porte-à-porte : 1 fois toutes les 2 semaines ;
- Collecte en apport volontaire (seuls les habitants de certaines rues de Castelnau-de-Médoc et de Listrac-Médoc sont concernés par la collecte en apport volontaire) : 1 fois par semaine.

Pour le verre :

- Collecte en apport volontaire : 1 à 2 fois par mois.

Pour les biodéchets :

- En apport volontaire : 2 fois par semaine.

Pour les textiles :

- En sacs dans les colonnes aériennes : 1 à 2 fois par mois.

PLPDMA – Communauté de Communes de la Médullienne

	DECHETS	OMR		Biodéchets	COLLECTE SELECTIVE		DECHETERIES
	SECTEURS	Ensemble du territoire	Certaines rues de Castelnau-de-Médoc et de Listrac-Médoc	Principalement localisé en centre-bourgs et périphéries	Ensemble du territoire	Certaines rues de Castelnau-de-Médoc et de Listrac-Médoc	Accessible à l'ensemble du territoire
PRECOLLECTE	TYPE	BACS	Bornes d'apport volontaire	Bornes d'apport volontaire	BACS	Bornes d'apport volontaire	
COLLECTE / TRANSPORT	MODE	PORTE A PORTE		PAV	PORTE A PORTE	PAV	2 DCT : Castelnau-de-Médoc et Le Porge
	Fréquence	C0,5	C0,5	C2	C,05	Multimatériaux : C1 Verre : C0,25 à C0,5 Textiles : C0,25 à C0,5	
	Périmètre	Marché de prestation : VEOLIA		Marché de prestation : Les Détritvires	Marché de prestation : VEOLIA		Exploitation des déchetteries : VEOLIA Collecte : Multiprestataires
	Transfert						
TRAITEMENT	Type	Valorisation énergétique		Hygiénisation suivie d'une méthanisation	Recyclage	Recyclage Réemploi (textiles)	Enfouissement Valorisation organique Recyclage Valorisation énergétique
	Lieu						
	Opérateur	SOVAL		Moulinot (hygiénisation) Métaniseur de Saint- Laurent-du-Médoc	VALORPLAST,CITEO, AFFIMET/ARCELOR, REVIPAQ, SABATIER (Multimatériaux)	OI Manufacturing (Verre) ACTIFRIP (Textiles) VALORPLAST,CITEO, AFFIMET/ARCELOR, REVIPAQ, SABATIER (Multimatériaux)	Multiprestataires : SOVAL (encombrants), Suez organique (déchets verts), VEOLIA (bois, capsules Nespresso, mobilier), DECONS (ferrailles), Smurfit (cartons), ...

Figure 16 : Schéma de collecte sur la CDC Médullienne

2.4.3 Les professionnels

Afin de répondre aux obligations réglementaires, la redevance spéciale a été restructurée avec le déploiement de nouveaux services. Dorénavant, les déchets acceptés incluent les ordures ménagères résiduelles, les déchets recyclables et les biodéchets, avec des seuils de collecte saisonniers.

Le règlement de Redevance Spéciale a pour objet de définir le cadre et les conditions générales. Il détermine notamment la nature des obligations que la Communauté de Communes Médullienne et les producteurs de déchets assimilés s'engagent à respecter dans le cadre de leurs relations.

2.4.4 Les déchèteries

Deux déchetteries sont implantées sur le territoire communautaire :

- Castelnau-de-Médoc au lieu-dit « Mont d'Or » ;
- Le Porge au lieu-dit « Les Landes de Saumos ».

Sont acceptés en déchetterie :

- Dans les bennes : cartons, journaux, magazines, ferraille, fonte, métaux, bidons métalliques vides, déchets végétaux (tontes de gazon, branchage, tailles), encombrants, matières plastiques, gravats inertes, bois et mobilier.
- Dans les conteneurs spécifiques disposés sur la plate-forme : huiles minérales, huiles végétales, batteries, déchets ménagers spéciaux (piles, produits de jardin, peintures, solvants, ...), capsules Nespresso, pneumatiques, déchets électriques et électroniques (DEEE) et radiographie.

Sont refusés en déchetteries : ordures ménagères, déchets toxiques, corrosifs et radioactifs, déchets d'abattoirs, déchets industriels, déchets hospitaliers et médicaux (DASRI), carcasses de voitures ou de camions, amiante et extincteurs.

La gestion des accès se fait via 2 types d'accès :

- Une carte d'accès pour les particuliers (délivrée en mairie) ;
- Une carte PROPASS pour les professionnels (délivrée en déchetterie).

Le type de déchets et la tarification par type d'usagers sont consignés dans le tableau suivant :

Type d'usagers	Type de déchet	Tarif
Ménage	Tous types de déchets	Gratuit
Administration/ commerce/ professionnels du territoire	Carton/papier ou ferraille	Gratuit
Administration/ commerce/ professionnels du territoire et hors territoire	Tous types de déchets (hors carton/papier et ferraille)	16€ le passage via la carte PROPASS

2.4.5 Exutoires

Les différents exutoires par type de déchets collectés sur le territoire sont les suivants :

- Pour les déchets collectés en porte-à-porte ou en apport volontaire

Flux de déchets	Prestataire de traitement	Type de traitement
Ordures ménagères résiduelles	SOVAL	Valorisation énergétique
Flaconnage en plastique	SUEZ	Recyclage
Films, pots et barquettes en plastique	CITEO	
Boîtes métalliques	ARCELOR	
Briques alimentaires	REVIPAQ	
Papiers/cartons	SABATIER	
Verre	OI Manufacturing	Recyclage
Textiles	ACTIFRIP/LE RELAIS/NARDINI	Recyclage/réemploi

- Pour les déchets collectés en déchetterie

Flux de déchets	Prestataire de traitement	Type de traitement
Encombrants	SOVAL	Enfouissement
Déchets verts	Suez Organique	Valorisation organique
Bois	VEOLIA	Valorisation organique
Ferraille	DECONS	Recyclage
Cartons	SMURFIT	Recyclage
Gravats	Suez BTP	Recyclage
Papier	SABATIER	Recyclage
DDS	PENA/SIAP/SARP	Valorisation énergétique
Batteries	BATRIBOX	Recyclage
Huiles minérales	SEVIA	
Huiles végétales	VALO33	
DEEE	ENVIE	
Cartouches d'encre	PRINTERRE	
Piles/accumulateurs	BATRIBOX	
Mobilier	VEOLIA	
Pneumatique	ALCYON	
Ampoules et néons	ECOSYSTEM	

2.5 Le financement du service déchets

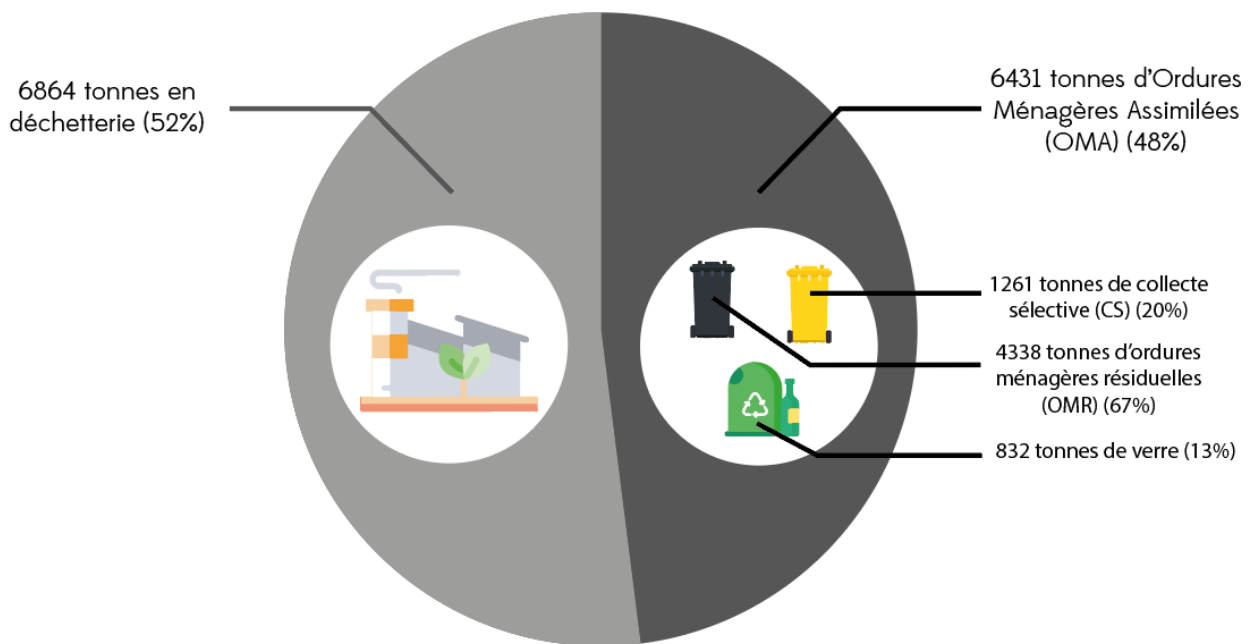
Le budget de fonctionnement de la gestion des déchets en 2023 était de 4 435 678 €.

2.6 La production de déchets sur le territoire

2.6.1 La production de déchets (représentation schématique)

Afin d'identifier les gisements d'évitement de déchets et cibler des actions adaptées, il est nécessaire d'avoir une bonne connaissance du gisement de déchets produits sur le territoire de la CDC Médullienne.

Gisement total de déchets en 2022 :
 16 759 tonnes
 Soit 753 kg/hab./an



Il est à noter que la réglementation prévoit une augmentation importante la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) qui s'applique sur les centres d'incinération et d'enfouissement. Cette augmentation augmente par conséquent considérablement le coût du traitement des déchets de tout venant et des ordures ménagères. Il est donc impératif de mettre en place des actions de prévention pour maîtriser les coûts de traitement à venir.

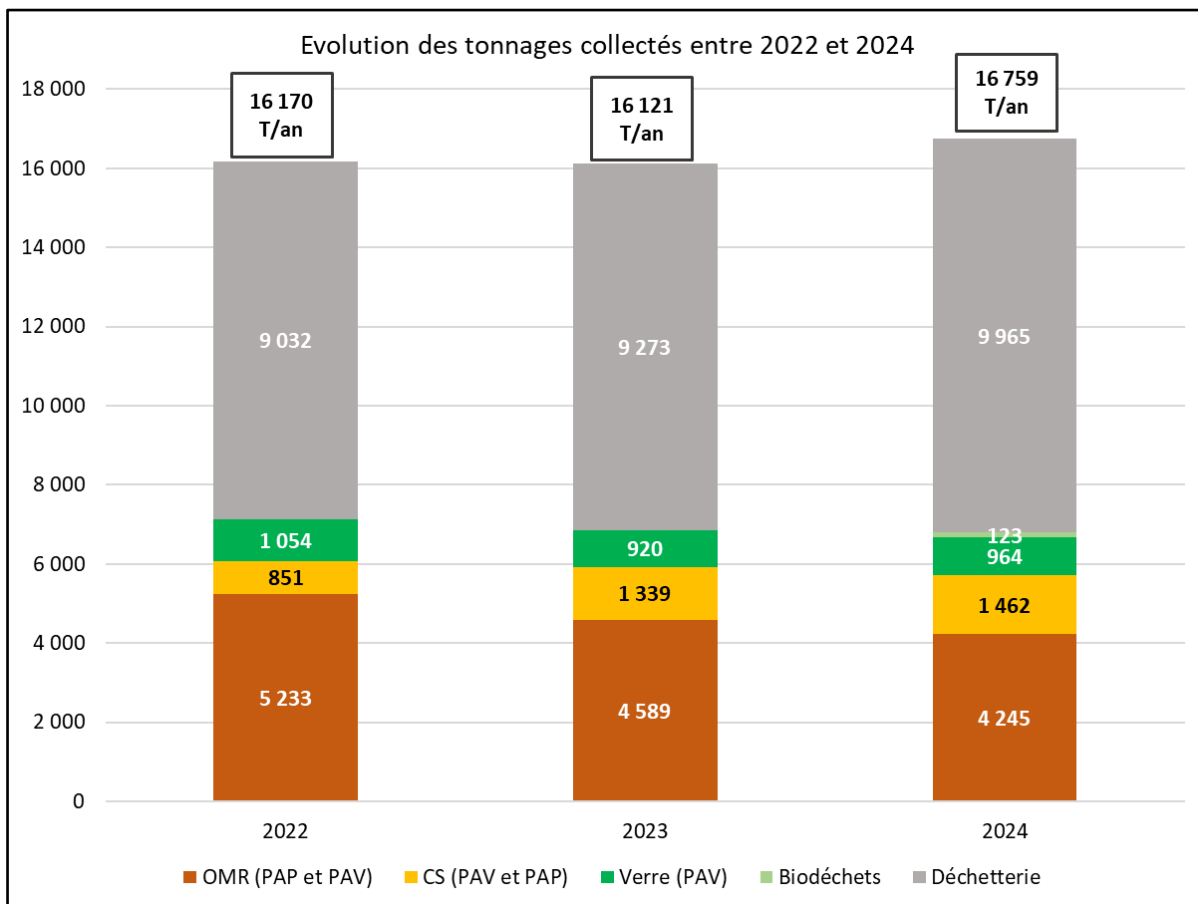


Figure 17 : Évolution des tonnages des DMA de 2022 à 2024

- Une hausse globale des DMA de 2% est observée entre 2022 et 2024 sur la globalité des tonnages collectés. En revanche, les OMR en particulier ont diminué de 21% sur cette période.
- L’augmentation des tonnages de collectes sélectives (verre + multimatériaux), bien que restant minoritaires ont augmentés de 24%. L’augmentation de ces tonnages ne va pas directement dans le sens de la réduction des déchets mais elle témoigne d’une sensibilité à la gestion des déchets, avec une population plus facilement disposée à agir pour réduire sa production de déchets dans la mesure où elle adopte déjà des comportements éco-responsables.
- Les tonnages collectés en déchetteries ont augmenté de 9% entre 2022 et 2024. Les gisements collectés dans les déchetteries peuvent donc représenter des gisements stratégiques pour identifier des potentiels de réductions significatifs. Il est cependant nécessaire d’analyser plus finement l’évolution par flux et les résultats des caractérisations.

PLPDMA – Communauté de Communes de la Médullienne

- Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de Nouvelle-Aquitaine indique des objectifs de diminution du ratio de DMA de 12% entre 2010 et 2025, avec une prolongation de l'effort de prévention pour atteindre -14% à 2031. Le plan affiche également un objectif de diminution des déchets inertes du BTP de 5% entre 2015 et 2025 et de 10% entre 2015 et 2031. La part de biodéchets dans les OMr (78kg/hab./an en 2015) devra être réduite de 37% en 2025 puis de 53% en 2031. Ces objectifs régionaux pourront servir de base pour définir des objectifs de diminution des DMA du territoire de la CDC Médullienne dans le cadre de ce PLPDMA.

Evolution des principaux déchets collectés en déchetterie et comparaison avec les ratios départementaux et nationaux (kg/hab./an)

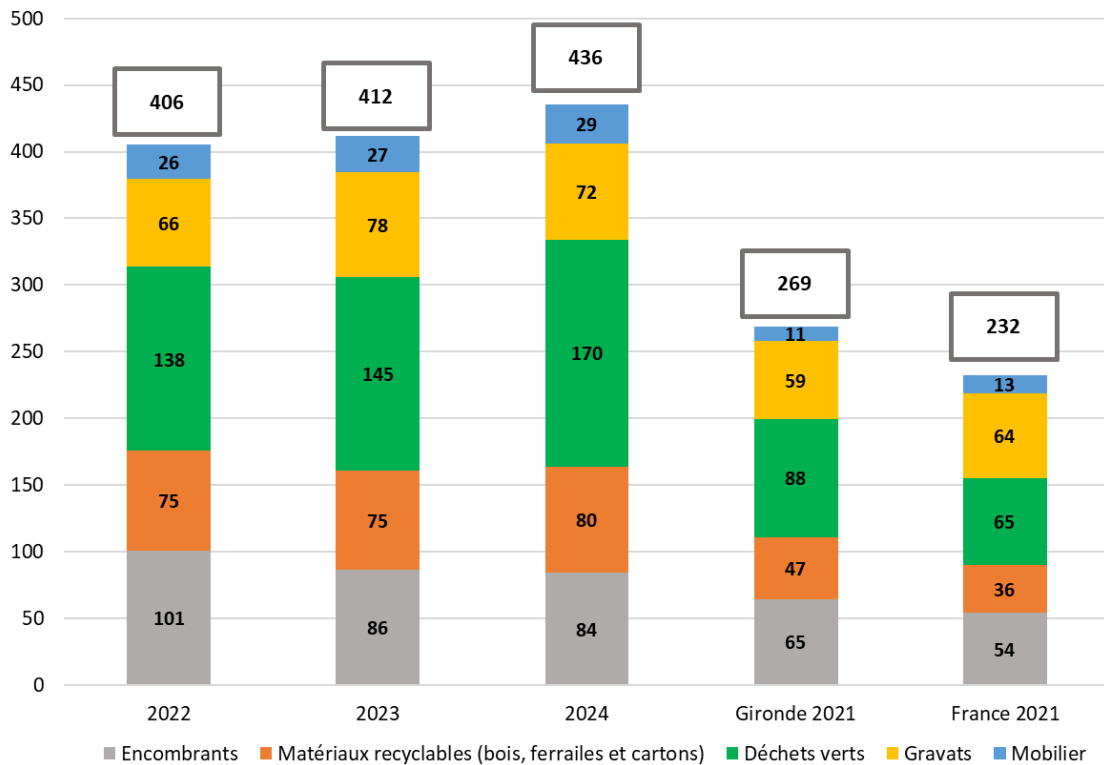


Figure 18: Évolution des tonnages en déchèteries de 2022 à 2024

- Une hausse globale de 7% des tonnages collectés en déchetterie est observée entre 2022 et 2024, avec une hausse particulièrement importante des apports en déchets verts, de l'ordre de 23%.
- Une baisse significative (-16%) des encombrants est également constatée : cela peut se traduire par un meilleur tri de l'utilisateur en déchetterie et par l'arrivée de la REP mobilier sur les déchetteries du territoire, permettant alors de détourner une partie du flux encombrants.

2.6.3 La composition des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

Une campagne de caractérisation a été menée en 2025 afin de connaître précisément la composition des OMr de la CDC Médullienne.

La décomposition des OMr est présentée ci-dessous. Elle met en avant les gisements présents dans les OMr et qui pourraient être évités, c'est-à-dire des déchets qui pourraient être valorisés différemment ou même mieux : ne pas être produits.

- Les **emballages** : dans les OMr, on retrouve **24.8%** d'emballages, soit 47.3kg/hab./an, qui pourraient soit rejoindre la filière sélective adaptée soit être réduit par l'adoption de gestes tels que refuser les sacs à usages uniques proposés en magasins, aller vers une démarche de consommation en vrac, etc.
- Le **gaspillage alimentaire** : dans les OMr, on retrouve des produits alimentaires non consommés qui auraient pu être évités par l'adoption de gestes anti-gaspi. Ils représentent **7.9%** des OMr, soit 15.1 kg/hab./an.
- Les **couches** : **9.1%** de couches (enfants et adultes confondus) présentes dans les OMr soit 17.3kg/hab./an. Ce gisement pourrait être réduit voir évité par la mise en place de couches lavables dans les foyers, crèches et EHPAD du territoire.
- Les **déchets compostables** : **23.7%** des déchets présents dans les OMr sont compostables (pelure de fruits et légumes, coquilles d'œuf, déchets de jardins, papiers souillés tels que des mouchoirs ou du sopalin), ils pourraient ainsi être dirigés vers les composteurs individuels ainsi que les abri-bacs mis à disposition des usagers.
- Les **textiles** : les caractérisations réalisées en 2025 sur le territoire ont mis en évidence la présence de textiles, chaussures et maroquinerie dans les OMr à hauteur de **4.5%** (soit 8.5kg/hab./an). Ces produits doivent être dirigés vers la filière de réemploi/recyclage adaptée
- Les **journaux, revues, magazines et papiers bureautiques** : représentant **1.2%** des OMr (soit 2.3 kg/hab./an), ces produits pourraient faire l'objet d'une dématérialisation pour éviter de les retrouver dans les OMr.
- Les **textiles sanitaires hygiéniques** : il s'agit principalement de lingettes, de protections hygiéniques féminines, et sont présents à hauteur de **2.2%** dans les OMr (soit 4.2 kg/hab./an).
- Les **imprimés publicitaires** : ils représentent **0.4%** des OMr (soit 0.8 kg/hab./an) et pourraient être évités par l'adoption d'un Stop Pub soit les boîtes aux lettres.
- Les **filières REP** hors textiles, chaussures et maroquinerie : il s'agit de déchets qui doivent rejoindre des filières adaptées (ex : DEEE, textiles d'ameublement, médicaments non utilisés, etc.). Ils occupent **3.8%** des OMr.
- Enfin, on retrouve la part de déchets résiduels, qui ne peuvent pas faire l'objet d'actions de prévention (comme les éléments fin < 20 mm) : ils représentent 22.5% des OMr.

2.6.4 La composition de la collecte sélective

Une campagne de caractérisation a été menée en 2025 afin de connaître précisément la composition de la collecte sélective de la CDC Médullienne.

Potentiel d'évitement dans le gisement de collecte sélective

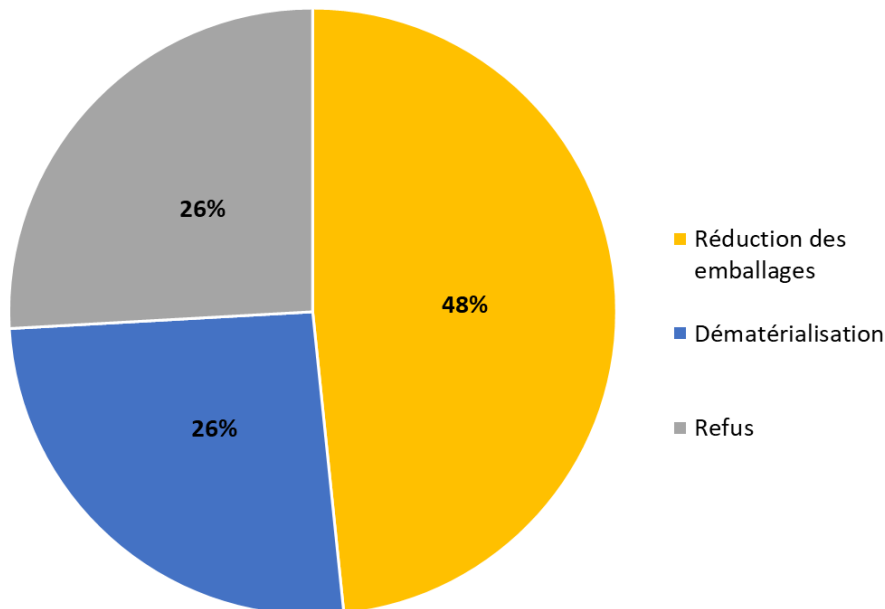


Figure 19 : Composition de la collecte sélective par gisement

La décomposition de la collecte sélective en deux gisements distincts donne cette répartition :

- **Gisement résiduel** : **26%** de la collecte sélective soit **17 kg/hab./an** correspondent au refus véritable gisement résiduel ne pouvant faire l'objet de valorisation matière.
- **Les emballages** : **48%** de la collecte sélective soit **31.8 kg/hab./an**. Ce gisement se trouve dans le bon exutoire (c'est-à-dire dans le flux collecte sélective), néanmoins il pourrait être évité par la mise en place d'actions telles que la promotion du vrac (s'affranchir des emballages), le refus de sacs en magasins, etc.
- **Les produits pouvant faire l'objet d'une dématérialisation** : **26%** soit **16.9kg/hab./an**. Il s'agit notamment de revues, de journaux ou de magazines qui pourraient être évités en favorisation la dématérialisation de ce type de produits.

2.6.5 La composition des encombrants

Une campagne de caractérisation a été menée en 2025 afin de connaître précisément la composition des encombrants de la CDC Médullienne.

Potentiel d'évitement dans le gisement d'encombrants

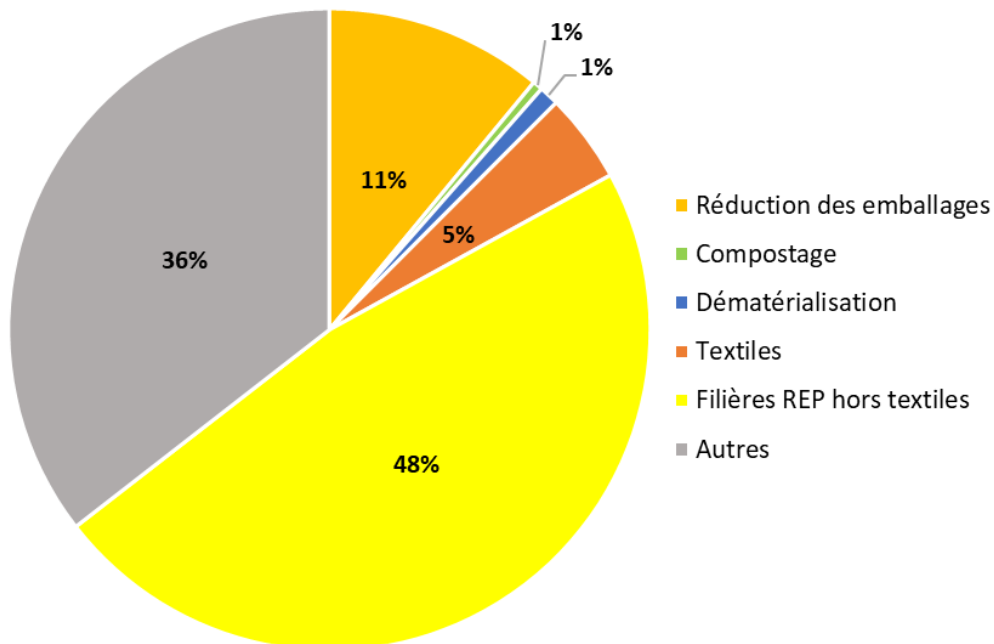


Figure 20 : Composition des encombrants par gisement

La décomposition de la collecte sélective en trois gisements distincts donne cette répartition :

- **Gisement résiduel** : **36%** de la collecte d'encombrants soit **30 kg/hab./an** correspondent au véritable gisement résiduel ne pouvant faire l'objet de valorisation matière.
- **Les emballages** : **11%** de la collecte d'encombrants soit **9.3 kg/hab./an** pourraient être évités par la mise en place d'actions visant à limiter le sur-emballage (gros emballages plastiques par exemple, etc.)
- **Les biodéchets pouvant rejoindre une filière de compostage** : on retrouve 1% de biodéchets dans la benne d'encombrant, ces derniers devraient être dirigés vers une filière de compostage par exemple.
- **Les produits pouvant faire l'objet d'une dématérialisation** : **1%** des encombrants soit 0.8kg/hab./an.
- **Les textiles** : 5% des encombrants soit 3.8 kg/hab./an. Ces derniers doivent rejoindre une filière de valorisation adaptée.
- **Filières REP hors textiles** : **48%** de la collecte d'encombrants soit **40 kg/hab./an** pourraient rejoindre une filière existante en déchèterie.

2.6.6 La composition des Déchets Ménagers et Assimilés en fonction des typologies d'action de prévention

Les actions de prévention peuvent être déclinées sur trois niveaux :

- **La réduction à la source** (« source » sensu stricto) aux étapes de conception et fabrication des produits : 3%
- **La réduction autour de l'achat** (interaction entre offre et demande de produits plus « pauvres en déchets » et/ou moins toxiques et permettant de s'interroger sur le besoin) : 24%
- **L'évitement de l'abandon** (utilisation correcte, entretien, réparation) ou le détournement de produits en fin de vie hors des filières de gestion des déchets (don, réemploi...) : 42%.

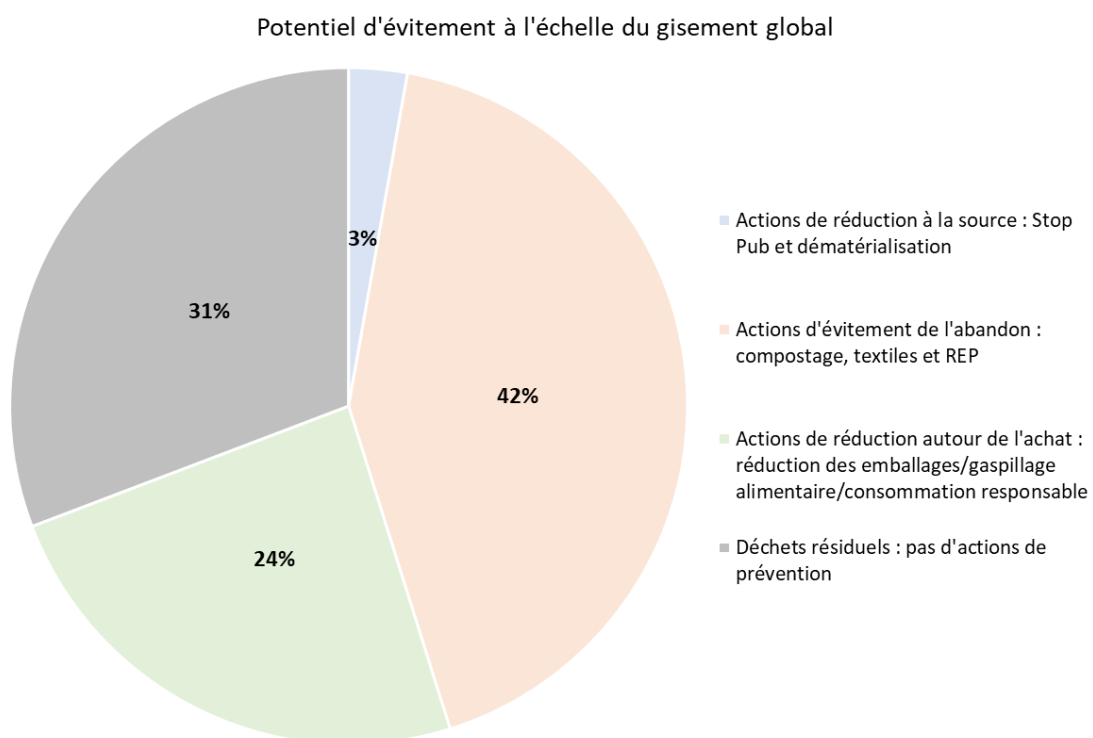


Figure 21 : Potentiel du gisement d'évitement total

2.7 Analyse AFOM du territoire

FORCES

- Diminution de 20% des OMR entre 2022 et 2024
- Augmentation de 70% de la collecte sélective hors verre : population réceptive aux nouveaux gestes de tri (ECT)
- Territoire rural dispersé et 95% d'habitat individuel : propice à la pratique du compostage avec mise à disposition de composteurs individuels pour les usagers
- Vaste campagne de communication/sensibilisation autour du tri à la source des biodéchets (compostage et PAV biodéchets) mais également sur la mise en place de l'extension des consignes de tri
- Population jeune : idéal pour des campagnes de sensibilisation via support numérique
- Population sédentaire majoritaire favorable à un attachement au territoire : population plus facile à sensibiliser
- Développement de filières de tri sur les déchetteries du territoire (mobilier)

OPPORTUNITES

- Développement de nouvelles filières REP sur le territoire national
- Déploiement d'une Société Publique Locale (SPL) et d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) pour le traitement des OMr à l'échelle du département de la Gironde

FAIBLESSES

- Hausse d'apport des déchets verts en déchetterie (+23%)
- Hausse globale des apports en déchetterie (+7%)
- Petite équipe → peu de moyens humains : nécessité de moyen humain en conséquence pour suivre les actions du PLPDMA
- 43% de biodéchets dans les OMr (soit 88,6 kg/hab./an)
- Fréquentation touristique du Porge : population de passage qui s'imprègne moins facilement des messages de prévention mais aussi moins attachée au territoire et donc à la prévention des déchets

MENACES

- Absence de limitation sur les apports en déchetterie et collectivité voisine ayant mis en place le contrôle d'accès sur leurs territoires

Envoyé en préfecture le 05/03/2026

Reçu en préfecture le 05/03/2026

Publié le

ID : 033-243301389-20260226-DEL0160226-DE



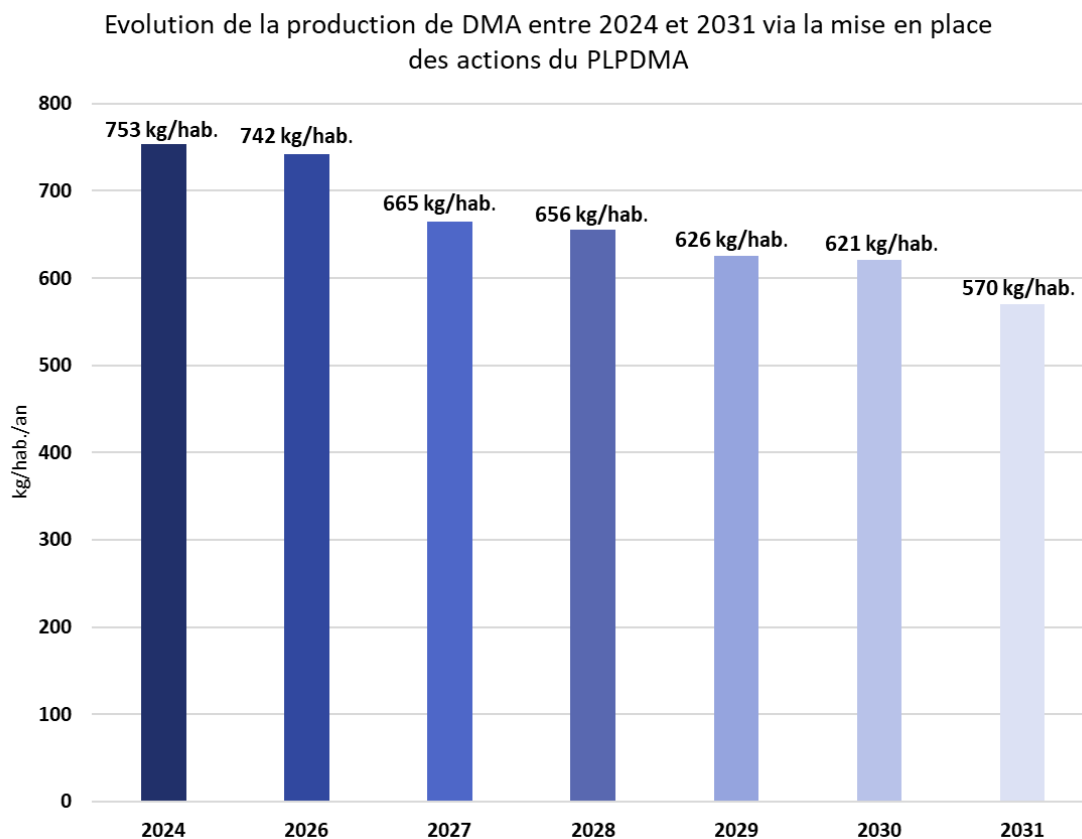
3. Les actions du PLPDMA

3.1 Axes stratégiques du PLPDMA

Sur la base de l’analyse des enjeux de prévention des déchets et les propositions d’actions des partenaires potentiels, la CDC Médullienne a retenu 6 axes stratégiques pour son programme d’actions.

Ces 6 axes visent à réduire la quantité de DMA pris en charge par la CDC Médullienne d’en moyenne 106.4 kg/habitant/an pendant la durée du plan sexennal, ce qui équivaut à 2370 tonnes d’évités chaque année en moyenne.

L’année 2026 correspond à l’année de mise en place du PLPDMA.



Ainsi, la mise en place des actions inscrites dans le cadre du PLPDMA permettrait de réduire la production de DMA de 183 kg/hab. entre 2024 et 2030.

Par ailleurs, la collectivité a défini, dans le cadre du marché de collecte conclu avec le prestataire Véolia, des objectifs à atteindre d’ici 2029, sur la base de la situation observée en 2022 :

- **OMR : -42%** : 237kg/hab (2022) → 138 kg/hab (2029)
- **Collecte sélective : +59%** : 39 → 60kg/hab
- **Verre : +11%** : 48 → 53kg/hab
- **Encombrants : -34%** : 100 → 66kg/hab

3.2 Partenaires et relais à mobiliser

Selon l'ADEME un relais est un « organisme ou une personne qui contribue aux actions du programme de prévention de la collectivité (et notamment les répercute), avec peu de formalisme et moins de ressources mobilisées ».

Ci-dessous une liste non-exhaustive des relais et partenaires potentiels du programme d'actions de la CDC Médullienne :

- Les partenaires publics et institutionnels :
 - ADEME
 - DREAL
 - Région Nouvelle-Aquitaine
 - Département de la Gironde
 - Les communes de la CDC Médullienne
 - Office du Tourisme
 - PNR
 - VEOLIA
 - Chambre des Métiers et de l'Artisanat
 - Chambre de Commerce et d'Industrie

- Les acteurs socio-économique et associations du territoire :
 - Gironde Habitat
 - Collèges et écoles primaire du territoire
 - Crèches
 - L'AAPAM
 - EHPAD Médulli
 - Repair Café
 - Entre Cousette et Causette
 - Association Eh !CO
 - La Cabane aux Partages
 - Collectif citoyen « Zéro Déchet Médoc »
 - Jardin « Les Herbes Folles » (Moulis)
 - Les jardins de l'océan (Le Porge)
 - Collectif l'orée du bois – Jardin forêt (Le Porge)
 - Le Jardin des sens (Avensan)
 - L'Escale Tiers-Lieu (Castelnau)
 - Le Porge à tiroir (Le Porge)
 - Association des commerçants de Castelnau
 - La Boussole (Lustrac/Castelnau)
 - Les Restos du Cœur (Castelnau)
 - Saint-Vincent-de-Paul (Castelnau)
 - AMAP (Castelnau, Sainte-Hélène, Lustrac).

3.3 Les actions du PLPDMA et le planning de réalisation

Le plan d'action pluriannuel est composé de 6 axes stratégiques, qui sont déclinés en 13 actions dont la mise en œuvre envisagée est définie dans les fiches actions. Les actions précisent des mesures à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés. Les actions sont présentées ci-dessous et détaillée dans le tableau suivant :

- Action n°1 : Etre eco-exemplaire et assurer la continuité du geste de tri
- Action n°2 : Accompagner les structures pour organiser les manifestations de manière écoresponsable notamment à travers l'élaboration d'une charte d'évènement éco-responsables
- Action n°3 : Mettre en place un contrôle d'accès en déchetterie
- Action n°4 : Réviser les tarifs appliqués aux professionnels et aux communes
- Action n°5 : Etudier la faisabilité d'une tarification incitative
- Action n°6 : Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les écoles et gérer les biodéchets in situ
- Action n° 7 :Poursuivre la mise en place du tri à la source des biodéchets sur le territoire
- Action n°8 : Modifier la gestion des déchets verts sur le territoire, notamment en proposant des sessions de broyage sur place publique
- Action n°9 : Recenser et valoriser les acteurs du territoire qui œuvrent pour le réemploi, la réparation et la réduction des DMA
- Action n°10 : Etudier de faisabilité d'une structure de réemploi
- Action n°11 : Déployer les couches et protections lavables
- Action n°12 : Fournir des sacs à pains/viennoiseries en tissu à travers les boulangeries
- Action n°13 : Mettre en place une politique d'éducation à l'environnement.

PLPDMA – Communauté de Communes de la Médullienne

Axes stratégiques	N°d'acti	Actions	Flux de déchets évités (en kg/hab./an)	PLPDMA 2026 - 2031						Moyenne	Total 2026 2031	
				2026	2027	2028	2029	2030	2031			
Axe 1 : Être éco-exemplaire en matière de prévention des déchets	1	Être éco-exemplaire et assurer la continuité du geste de tri	-	Nombre de jours	4,0 j	17,0 j	14,0 j	9,0 j	13,0 j	9,0 j	11,0 j	66,0 j
				Nombre d'ETP	0,02	0,07	0,05	0,03	0,05	0,03	0,04	0,25
				Budget humain	739 €	3 533 €	2 883 €	1 966 €	2 698 €	1 966 €	2 297,48 €	13 784,90 €
				Déchets évités (en kg/hab./an)								
	Budget matériel											
	2	Accompagner les structures pour organiser les manifestatons de manière écoresponsables notamment à travers l'élaboration d'une charte évènements éco-responsables	-	Nombre de jours	0,0 j	21,0 j	10,0 j	11,0 j	11,0 j	11,0 j	10,7 j	64,0 j
				Nombre d'ETP	0,00	0,08	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04	0,25
				Budget humain	- €	4 295 €	2 256 €	2 542 €	2 542 €	2 542 €	2 363,08 €	14 178,49 €
Déchets évités (en kg/hab./an)												
Budget matériel												
Axe 3 : Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention	3	Mettre en place un contrôle d'accès en déchetterie	136	Nombre de jours	39,0 j	53,0 j	19,0 j	6,0 j	5,0 j	4,0 j	21,0 j	126,0 j
				Nombre d'ETP	0,15	0,20	0,07	0,02	0,02	0,02	0,08	0,48
				Budget humain	7 229 €	10 126 €	3 522 €	1 112 €	927 €	741 €	3 942,79 €	23 656,75 €
				Déchets évités (en kg/hab./an)	0,00	68,10	68,10	90,80	90,80	136,20	75,67	454,00
	Budget matériel	13 000,00 €	79 200,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €		104 200,00 €			
	4	Réviser les tarifs appliqués aux professionnels et aux communes	-	Nombre de jours	0,0 j	32,0 j	0,0 j	0,0 j	0,0 j	0,0 j	5,3 j	32,0 j
				Nombre d'ETP	0,00	0,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,02	0,12
				Budget humain	- €	6 435 €	- €	- €	- €	- €	1 072,46 €	6 434,78 €
				Déchets évités (en kg/hab./an)								
	Budget matériel											
	5	Étudier la faisabilité d'une tarification incitative	-	Nombre de jours	0,0 j	0,0 j	0,0 j	10,0 j	45,0 j	0,0 j	9,2 j	55,0 j
				Nombre d'ETP	0,00	0,00	0,00	0,04	0,17	0,00	0,04	0,21
Budget humain				- €	- €	- €	1 854 €	8 341 €	- €	1 699,08 €	10 194,51 €	
Déchets évités (en kg/hab./an)									-	-	-	
Budget matériel					25 000,00 €			25 000,00 €				

PLPDMA – Communauté de Communes de la Médullienne

Axes stratégiques	N°d'acti	Actions	Flux de déchets évités (en kg/hab./an)	PLPDMA 2026 - 2031						Moyenne	Total 2026 2031	
				2026	2027	2028	2029	2030	2031			
Axe 4 : Lutter contre le gaspillage alimentaire	6	Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les écoles et gérer les biodéchets in situ	-	Nombre de jours	0	5	37,5	37,5	34,5	34,5	24,8 j	149,0 j
				Nombre d'ETP	0,00	0,02	0,14	0,14	0,13	0,13	0,10	0,57
				Budget humain	- €	927 €	7 157 €	7 157 €	6 608 €	6 608 €	4 742,56 €	28 455,38 €
				Déchets évités (en kg/hab./an)								
				Budget matériel								
Axe 5 : Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets	7	Poursuivre la mise en place du tri à la source des biodéchets sur le territoire	9,09	Nombre de jours	101,5 j	64,5 j	74,5 j	64,5 j	64,5 j	54,5 j	70,7 j	424,0 j
				Nombre d'ETP	0,39	0,25	0,29	0,25	0,25	0,21	0,27	1,63
				Budget humain	19 216 €	12 358 €	14 212 €	12 358 €	12 358 €	10 505 €	13 501,14 €	81 006,86 €
				Déchets évités (en kg/hab./an)	2,8	5,3	7,1	8,3	8,7	9,1	6,9	41,3
				Budget matériel	39 685,54 €	45 086,54 €	46 935,54 €	44 322,54 €	33 375,54 €	30 762,54 €	40 028,04 €	240 168,24 €
	8	Modifier la gestion des déchets verts sur le territoire, notamment en proposant des sessions de broyage sur place publique	45,25	Nombre de jours	66,0 j	49,0 j	39,0 j	39,0 j	34,0 j	34,0 j	43,5 j	261,0 j
				Nombre d'ETP	0,25	0,19	0,15	0,15	0,13	0,13	0,17	1,00
				Budget humain	12 648 €	9 421 €	7 590 €	7 590 €	6 664 €	6 664 €	8 429,44 €	50 576,66 €
				Déchets évités (en kg/hab./an)	4,52	9,70	15,51	20,04	23,27	26,50	16,59	99,54
				Budget matériel	4 470,00 €	4 470,00 €	4 470,00 €	4 470,00 €	4 470,00 €	4 470,00 €		26 820,00 €

PLPDMA – Communauté de Communes de la Médullienne

Axes stratégiques	N°d'acti	Actions	Flux de déchets évités (en kg/hab./an)	PLPDMA 2026 - 2031						Moyenne	Total 2026 2031	
				2026	2027	2028	2029	2030	2031			
Axe 6 : Augmenter la durée de vie des produits	9	Recenser et valoriser les acteurs du territoire qui oeuvrent pour le réemploi, la réparation et la réduction des DMA	9,92	Nombre de jours	0,0 j	20,0 j	15,0 j	2,5 j	2,5 j	2,5 j	7,1 j	42,5 j
				Nombre d'ETP	0,00	0,08	0,06	0,01	0,01	0,01	0,03	0,16
				Budget humain	- €	3 707 €	3 183 €	463 €	463 €	463 €	1 380,05 €	8 280,32 €
				Déchets évités (en kg/hab./an)	3,72	4,96	6,20	7,44	8,68	9,92	6,82	40,90
	10	Etudier la faisabilité d'une structure de réemploi	-	Nombre de jours	40,0 j	30,0 j	0,0 j	0,0 j	0,0 j	0,0 j	11,7 j	70,0 j
				Nombre d'ETP	0,15	0,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,04	0,27
				Budget humain	7 414 €	5 561 €	- €	- €	- €	- €	2 162,47 €	12 974,83 €
				Déchets évités (en kg/hab./an)								
				Budget matériel	20 000,00 €	600 000,00 €	600 000,00 €				1 220 000,00 €	
Axe 7 : Mettre en place et renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable	11	Déployer les couches et protections lavables	0,45	Nombre de jours	10,0 j	4,0 j	27,0 j	19,0 j	22,0 j	17,0 j	16,5 j	99,0 j
				Nombre d'ETP	0,04	0,02	0,10	0,07	0,08	0,07	0,06	0,38
				Budget humain	1 853,55 €	741 €	4 993 €	3 510 €	4 066 €	3 140 €	3 927 €	18 304,35 €
				Déchets évités (en kg/hab./an)	0,00	0,00	0,11	0,30	0,38	0,45	0,21	1,24
				Budget matériel	2 541,00 €							2 541,00 €
	12	Fournir des sacs à pains/viennoiseries en tissu à travers les boulangeries	0,51	Nombre de jours	0,0 j	5,0 j	32,0 j	14,0 j	17,0 j	14,0 j	13,7 j	82,0 j
				Nombre d'ETP	0,00	0,02	0,12	0,05	0,07	0,05	0,05	0,32
				Budget humain	- €	927 €	6 629 €	3 092 €	3 648 €	3 092 €	2 897,79 €	17 386,73 €
				Déchets évités (en kg/hab./an)	0,00	0,00	0,42	0,45	0,48	0,51	0,31	1,86
					Budget matériel							
	13	Mettre en place une politique d'éducation à l'environnement	-	Nombre de jours	37,0 j	18,0 j	24,0 j	16,0 j	23,0 j	16,0 j	22,3 j	134,0 j
				Nombre d'ETP	0,14	0,07	0,09	0,06	0,09	0,06	0,09	0,52
Budget humain				7 529 €	3 318 €	5 135 €	2 947 €	4 950 €	2 947 €	4 471,01 €	26 826,09 €	
Déchets évités (en kg/hab./an)												
				Budget matériel								

3.4 Les fiches actions

PLPDMA CDC Médullienne
Rédaction des fiches actions



Axe 1 : Être éco-exemplaire en matière de prévention des déchets

Fiche de suivi de l'action n° 1 : Être éco-exemplaire et assurer la continuité du geste de tri

Objectif et descriptif de l'action	Intérêt de l'action
L'éco-exemplarité est un levier pour afficher la volonté de la CDC Médullienne de s'engager dans une démarche de prévention.	Diffuser et systématiser les bonnes pratiques au sein de la CDC puis au sein des communes du territoire pour promouvoir la prévention des déchets

Produits ciblés	Période ciblée	Zones ciblées
Tous	Toute l'année	Administrations et établissements publics du territoire

Tâches	Planning (Jr) et budgétisation (€)						Total	Remarques
	2026	2027	2028	2029	2030	2031		
1 Equipement en kit de tri dans les batiments et pour les réunions extérieures.	3,0 j		4,0 j		4,0 j		11,0 j	Réajustement des poubelles et bacs à dispositions dans les batiments de la collectivité. Et équipement en kit de tri pour continuer le geste en réunions à l'extérieur. Réajustement des besoins tous les deux ans.
	556 €		732 €		732 €		2 021 €	
2 Préparer un programme d'actions en vue d'une expérimentation		4,0 j					4,0 j	Suite au diagnostic réalisé, établir une liste de quelques actions à mettre en place au sein de la CDC afin de promouvoir la gestion des déchets. Ces actions feront ensuite l'objet d'une expérimentation (dans un 1 ^{er} temps, avant d'être pérennisées si bonne adhésion)
		741 €					741 €	
3 Lancer une expérimentation témoin au sein de la collectivité avec la mise en place de quelques actions phares (réduction des produits jetables, produits d'entretiens plus écologique, challenge "zéro déchets, etc.)		7,0 j					7,0 j	Sensibiliser les employés de la CDC à des pratiques plus vertueuses et à l'acquisition des bons gestes visant à réduire la production de déchets au sein de la CDC - Participation au challenge gratuit "Ma Petite Planète"
		1 281 €					1 281 €	
4 Réalisation d'une animation au sein de la CDC en réunion du personnel	1,0 j	2,0 j	2,0 j	2,0 j	2,0 j	2,0 j	11,0 j	Explication de la mise en place des kit de tri et sensibilisation.
	183 €	366 €	366 €	366 €	366 €	366 €	2 014 €	
5 Campagne de communication autour des actions vertueuses mises en place au sein la CDC		4,0 j	3,0 j	3,0 j	3,0 j	3,0 j	16,0 j	Diffusion via les différents canaux à disposition de la CDC : site internet, presse locale, mail, réseaux sociaux
		1 144 €	858 €	858 €	858 €	858 €	4 577 €	
6 Proposition d'un panel d'actions à mettre en place au sein des communes			5,0 j	4,0 j	4,0 j	4,0 j	17,0 j	Encourager les communes du territoire à s'engager dans la mise en place d'actions vertueuses et/ou rejoindre un challenge type "Ma Petite Planète"
			927 €	741 €	741 €	741 €	3 151 €	
Total du plan sexennal	4,0 j	17,0 j	14,0 j	9,0 j	13,0 j	9,0 j	66,0 j	
	739 €	3 533 €	2 883 €	1 966 €	2 698 €	1 966 €	13 785 €	

Type d'indicateurs	Indicateur	Objectif prévisionnel						Total	Remarques
		2026	2027	2028	2029	2030	2031		
Réalisation	Nombre d'actions lancées	2	3	4	4	4	4	21	Au moins 2 actions/an mises en place
	Nombre d'ateliers/formations réalisés	2	2	2	2	2	2	12	2 formations par an
Participation	Pourcentage de participation aux ateliers	95%	95%	95%	95%	95%	95%	95%	Tous les agents sont concernés (<100% si arrêt de travail ou autre, empêchant la participation de l'agent)
Flux de déchets évités	Quantité annuelle cumulée de produits divers détournés des DMA en kg/hab/an	-	-	-	-	-	-	-	Non quantifiable

Partenaires	Nature du partenariat					Remarques
	Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre	
1 Association						Par exemple : Animateurs des formations (association EHCO), Zéro déchet Médoc, Cabane aux Partages
2 Service technique et administratif						
3						

Mode de communication		
Mobilisation des partenaires (P) & relais (R)	Mise en œuvre de l'action	Valorisation des résultats
P Association	Téléphone, mail, réunion	
P Service technique et administratif	Téléphone, mail	
P		

Remarques / Observations



PLPDMA CDC Médullienne
 Rédaction des fiches actions



Axe 1 : Être éco-exemplaire en matière de prévention des déchets

Fiche de suivi de l'action n° 2 : Accompagner les structures pour organiser les manifestations de manière éco-responsable notamment à travers l'élaboration d'une charte évènements éco-responsables

Objectif et descriptif de l'action	Intérêt de l'action
Élaborer un guide évènements éco-responsables permettant d'accompagner les structures pour l'organisation de manifestations éco-responsables et signature d'une charte évènement éco-responsable par les structures	Offrir des solutions de prévention des déchets lors de manifestations et adhésions des structures organisatrices à une charte d'éco-responsabilité

Produits ciblés	Période ciblée	Zones ciblées
Tout	Toute l'année	Structures organisant des manifestations et habitants du territoire

Tâches	Planning (Jr) et budgétisation (€)						Total	Remarques	
	2026	2027	2028	2029	2030	2031			
1	Réalisation d'un guide éco-responsable dédié à l'organisation d'évènements sportifs, culturels ou touristiques ainsi que la recherche de partenaires pour accompagner les associations	12,0 j	4,0 j	4,0 j	4,0 j	4,0 j	4,0 j	28,0 j	Il devra rassembler l'ensemble des pratiques de prévention réalisées et d'autres (mise en place d'un service de prêt de gobelets réutilisables, favoriser la vaisselle utilisable...). On comptabilise 9 jours d'élaboration de la boîte à outils et de recherche des partenaires et 3 jours de mise en forme de la boîte par la communication. On considère 4 jours de mise à jour de la boîte sur les années suivantes.
		2 224 €	741 €	741 €	741 €	741 €	741 €	5 190 €	
2	Transmission du guide méthodologique de prévention à destination des associations	4,0 j	4,0 j	5,0 j	5,0 j	5,0 j	5,0 j	23,0 j	Diffusion sur le site internet de la CDC Mail voir courrier aux associations du territoire concernées (comptabiliser les assos du territoire)
		1 144 €	1 144 €	1 430 €	1 430 €	1 430 €	1 430 €	6 579 €	
3	Rédaction de la charte évènements éco-responsables et transmission de la charte aux structures organisatrices	5,0 j	2,0 j	2,0 j	2,0 j	2,0 j	2,0 j	13,0 j	La charte doit être retournée signée à la CDC
		927 €	371 €	371 €	371 €	371 €	371 €	2 410 €	
Total du plan sexennal		21,0 j	10,0 j	11,0 j	11,0 j	11,0 j	11,0 j	64,0 j	
		4 295 €	2 256 €	2 542 €	2 542 €	2 542 €	2 542 €	14 178 €	

Type d'indicateurs	Indicateur	Objectif prévisionnel						Total	Remarques
		2026	2027	2028	2029	2030	2031		
Réalisation	Nombre de guide transmis		20	20	20	20	20	100	Une certaine d'associations sont recensées sur le territoire de la Médullienne (info à faire valider néanmoins)
Participation	Nombre de manifestations participantes		4	4	4	4	4	20	
Flux de déchets évités	Quantité annuelle cumulée de produits divers détournés des DMA en kg/hab/an	-	-	-	-	-	-	-	Non quantifiable

Partenaires		Nature du partenariat					Remarques
		Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre	
1	Société de location de vaisselle réutilisables						
2	Fabricants de gobelets ou gourdes réutilisables						
3							

Mode de communication		
Mobilisation des partenaires (P) & relais (R)	Mise en œuvre de l'action	Valorisation des résultats
P	Société de location de vaisselle réutilisables	Téléphone, mail
P	Fabricants de gobelets ou gourdes réutilisables	Téléphone, mail

Remarques / Observations

PLPDMA – Communauté de Communes de la Médullienne

PLPDMA CDC Médullienne
Rédaction des fiches actions



Axe 3 : Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention

Fiche de suivi de l'action n° 3 : Mettre en place un contrôle d'accès en déchetterie

Objetif et descriptif de l'action	Intérêt de l'action
En 2024 les déchetteries représentent 454kg/hab. L'objectif est d'identifier les professionnels.	Contrôler l'accès en déchetterie, principalement pour identifier et facturer plus efficacement les professionnels et améliorer l'équité fiscale.

Produits ciblés	Période ciblée	Zones ciblées
Tous les flux présents en déchetterie	Toute l'année	Utilisateurs des déchetteries

Tâches	Planning (Jr) et budgétisation (€)						Total	Remarques		
	2026	2027	2028	2029	2030	2031				
1	Mise à jour de l'étude. Choix d'un scénario	25,0 j					25,0 j	Bureau d'étude : mise à jour de l'étude et approfondissement du scénario choisi		
		4 634 €					4 634 €	Budget humain		
		13 000,00 €					13 000,00 €	Prix de la prestation : 13 000TTC		
2	Echange avec les parties prenantes, Véolia/agents, publidata/tradmi, rex	10,0 j					10,0 j			
		1 854 €					1 854 €			
3	Suivi administratif, présentations, validations. Mise en place et suivi de l'installation des équipements	20,0 j					20,0 j	Echanges et validations en commission, bureau/conseil communautaire		
		3 707 €					3 707 €	Budget humain		
		70 200 €					70 200 €	Budget matériel : Investissement pour les barrières, les bornes et les zones de demi-tour pour les deux déchetteries : 70 000 HT et affichages 200€		
4	Mise à jour du règlement	4,0 j					4,0 j			
		741 €					741 €			
5	Communication sur la modification du fonctionnement	3,0 j					3,0 j	Affichage, relais Réseaux Sociaux, agents terrain		
		858 €					858 €			
6	Déploiement et gestion des nouveaux comptes usagers	30,0 j	19,0 j	6,0 j	5,0 j	4,0 j	64,0 j	Ajustement des logiciels, suivi de créations des comptes usagers et de la distribution des codes d'accès		
		5 561 €	3 522 €	1 112 €	927 €	741 €	21 000 €			
		9 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	21 000,00 €	6000 € TTC de mise en place la première année (logiciel) et 3000€/an de licence		
Total du plan sexennal		Jours	39,0 j	53,0 j	19,0 j	6,0 j	5,0 j	4,0 j	126,0 j	
		Coûts humains	7 229 €	10 126 €	3 522 €	1 112 €	927 €	741 €	23 657 €	
		Coûts matériel et prestation	13 000 €	79 200 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	104 200 €	

Type d'indicateurs	Indicateur	Objectif prévisionnel						Total	Remarques
		2026	2027	2028	2029	2030	2031		
Réalisation	Nombre d'études réalisés	1							
	Nombre de contrôles d'accès installés		2						un par déchetterie
	Indicateur de recettes pour la tarification des professionnels		50 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	450 000 €	Recette moins importante la première année le temps d'identifier tous les professionnels
Participation	Pourcentage des foyers participants		100%	100%	100%	100%	100%	100%	
	Nombre de foyers participants		9046	9046	9046	9046	9046	9046	
Flux de déchets évités			68,1	68,1	90,8	90,8	136,2	136,2	L'étude confirmera les flux évités

Partenaires		Nature du partenariat					Remarques
		Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre	
1	Bureau d'étude						
2	Véolia						Application sur le terrain et lien avec les agents
3	Publidata et Tradim						Support informatique et gestion de données
4	Services interne à la CDC						

Mode de communication		
Mobilisation des partenaires (P) & relais (R)	Mise en œuvre de l'action	Valorisation des résultats
P		
R		
P		

Remarques / Observations

PLPDMA CDC Médullienne
 Rédaction des fiches actions



Axe 3 : Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention

Fiche de suivi de l'action n° 4 : Réviser les tarifs appliqués aux professionnels et aux communes

Objectif et descriptif de l'action	Intérêt de l'action
Réviser les tarifs appliqués aux professionnels ainsi que le règlement de Redevance Spéciale	Utiliser les instruments économiques pour entraîner une réduction de la production des déchets des professionnels, faire participer ceux qui utilisent le service. Améliorer l'équité fiscale.

Produits ciblés	Période ciblée	Zones ciblées
Déchets des professionnels	Toute l'année	Professionnels du territoire et communes

Tâches	Planning (Jr) et budgetisation (€)						Total	Remarques
	2026	2027	2028	2029	2030	2031		
1 Recenser les dysfonctionnements du fonctionnement actuel de la Redevance Spéciale		6,0 j 1 112 €					6,0 j 1 112 €	Estimation des productions de déchets des professionnels sur la base du fichier actuel de Redevance Spéciale avec appui du service développement économique. Etude des dysfonctionnements (ex : points d'apports collectifs utilisés par des professionnels)
3 Réaliser la révision des tarifs sur la base de la matrice des coûts		10,0 j 1 854 €					10,0 j 1 854 €	La révision des tarifs doit suivre l'évolution du coût du service et donc se baser sur la matrice des coûts. La collectivité, pour une révision cohérente de ses coûts, devra se baser notamment sur le coût aidé. Le guide de la redevance spéciale élaboré par AMORCE présente une méthode pour l'élaboration d'une tarification.
4 Mettre en place un outils de facturation adéquat répondant aux nouvelles exigences réglementaires de 2026		5,0 j 927 €					5,0 j 927 €	Se rapprocher de sociétés de logiciels de facturation
5 Rédiger le règlement de Redevance Spéciale et le délibérer		6,0 j 1 112 €					6,0 j 1 112 €	Le règlement de RS sera révisé en conséquences. Pour la rédaction du règlement la collectivité pourra notamment se baser sur le Guide d'aide rédigé par AMORCE
6 Diffuser le règlement de Redevance Spéciale		5,0 j 1 430 €					5,0 j 1 430 €	Diffuser le nouveau règlement de RS à l'ensemble des professionnels (et communes) du territoire et aussi sur l'ensemble des canaux de diffusion de la CDC. Rencontre des professionnels concernés pour clarifier les modifications.
Total du plan sexennal		32,0 j 6 435 €	0,0 j 0 €	0,0 j 0 €	0,0 j 0 €	0,0 j 0 €	32,0 j 6 435 €	

Type d'indicateurs	Indicateur	Objectif prévisionnel						Total	Remarques
		2026	2027	2028	2029	2030	2031		
Réalisation	Nombre de campagnes de visites des professionnels		1					1	1 campagne de 8 jours pour visiter les professionnels suivant l'échantillon établi
Participation	Nombre de professionnels visités/jours		5					5	Objectif de 5 professionnels visités par jour sur une campagne de visite de 10 jours
Flux de déchets évités	Quantité annuelle cumulée de produits divers détournés des DMA en kg/hab/an	-	-	-	-	-	-	-	Non quantifiable

Partenaires	Nature du partenariat					Remarques
	Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre	
1 Association						Associations de commerçants
2 Organismes publics						Amorce, Chambres Consulaires
3 Service développement économique						
4 Service technique et administratif						

Mode de communication		
Mobilisation des partenaires (P) & relais (R)	Mise en œuvre de l'action	Valorisation des résultats
P Association	Téléphone, mail	
R Organismes publics	Téléphone, mail	
Service développement économique	Téléphone, mail, réunion	
P Service technique et administratif	Téléphone, mail, réunion	

Remarques / Observations

PLPDMA CDC Médullienne
 Rédaction des fiches actions



Axe 3 : Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention

Fiche de suivi de l'action n° 5 : Etudier la faisabilité d'une tarification incitative

Objectif et descriptif de l'action	Intérêt de l'action
Engager une étude de faisabilité de la tarification incitative sur la territoire de la Médullienne pour atteindre 125kg/hab./an de production d'OMr.	Utiliser les instruments économiques à disposition pour favoriser la prévention des déchets sur le territoire et réduire la production globale

Produits ciblés	Période ciblée	Zones ciblées
OMr	Toute l'année	Habitants du territoire

Tâches	Planning (Jr) et budgétisation (€)						Total	Remarques	
	2026	2027	2028	2029	2030	2031			
1	Réflexion sur les objectifs, réalisation d'un cahier des charges, contact et sélection d'un bureau d'étude						10,0 j	10,0 j	Recherche et sélection du bureau d'étude, analyse de nos besoins
				1 854 €			1 854 €		
1	Réaliser un diagnostic complet (Phase 1)						25,0 j	25,0 j	Un état zéro complet différencié sur les déchets et pratiques des professionnels et des usagers : organisation du service, tonnages, exutoires, coûts, recettes, composition des déchets, contrats en cours, étude d'optimisation existante ... 12 500TTC€ Bureau d'étude
					4 634 €		4 634 €	budget humain	
2	Réaliser une phase d'études des scénarios possibles (Phase 2)						20,0 j	20,0 j	Des propositions de scénarios permettant la mise en place de la TI sur le territoire, avec analyse des impacts techniques, financiers et organisationnels de chacun 12 500TTC€ Bureau d'étude
					3 707 €		3 707 €	budget humain	
Total du plan sexennal				10,0 j	45,0 j	45,0 j	45,0 j	25 000 €	
				1 854 €	8 341 €		8 341 €		

Type d'indicateurs	Indicateur	Objectif prévisionnel					Total	Remarques
		2026	2027	2028	2029	2030		
Réalisation	Nombre d'études TI réalisés					1	1	1 étude de faisabilité de la tarification incitative réalisée en 2030
Participation	Réalisation effective de l'étude					100%	100%	Réaliser l'étude en 2030 : pour l'instant on ne parle pas de la mettre en place donc on ne peut pas encore calculer un gisement d'évitement. REX : On peut espérer une baisse de 30% des OMr via la TI, or au lancement la prudence nous fait partir sur une baisse de 15%
Flux de déchets évités	Quantité annuelle cumulée de produits divers détournés des DMA en kg/hab/an							

Partenaires	Nature du partenariat					Remarques
	Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre	
1	Bureau d'étude					Cabinet externe à la CDC
2	Service interne à la CDC					Réalisation de l'étude par les services de la CDC (en interne)
3						

Mode de communication		
Mobilisation des partenaires (P) & relais (R)	Mise en œuvre de l'action	Valorisation des résultats
P		

Remarques / Observations

Suivant le résultat de l'étude il pourra être envisagé une phase 3 de mise en place, si un scénario a été choisi.

PLPDMA CDC Médullienne
 Rédaction des fiches actions



Axe 4 : Lutter contre le gaspillage alimentaire

Fiche de suivi de l'action n° 6 : Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les écoles et gérer les biodéchets in situ

Objectif et descriptif de l'action	Intérêt de l'action
La part de produit de cuisine dans les DMA est de 15,1 kg/hab/an soit 2% des DMA. Le gisement de déchets pouvant être évité par une action anti-gaspi est de 30% soit 4,53kg/hab/an	Sensibiliser les acteurs et convives au niveau des restaurations collectives pour encourager le changement de pratiques et de comportement pour réduire le gaspillage alimentaire.

Produits ciblés	Période ciblée	Zones ciblées
Restes alimentaires	Toute l'année	Etablissements scolaires

Tâches	Planning (Jr) et budgetisation (€)						Total	Remarques	
	2026	2027	2028	2029	2030	2031			
1	Réflexion sur la stratégie du projet		5,0 j				5,0 j	Etudes des méthodes appliquées sur les autres territoires	
			927 €				927 €		
2	Promouvoir la réalisation d'un diagnostic "gaspillage alimentaire" dans les établissements			4,0 j	4,0 j	4,0 j	4,0 j	16,0 j	S'équiper en matériel (balance, fiche de pesées) et le mettre à disposition Lancer une consultation pour un accompagnement extérieur (association ou autres)
				741 €	741 €	741 €	741 €	2 966 €	
3	Accompagner la réalisation d'un diagnostic "gaspillage alimentaire" dans les établissements			15,0 j	15,0 j	12,0 j	12,0 j	54,0 j	Réalisation d'une campagne de 1 semaine par an. Cibler la même période de l'année pour le comparatif.
				2 746 €	2 746 €	2 197 €	2 197 €	9 886 €	
4	Sensibiliser les acteurs des établissements scolaires et accompagner la création de "commission repas" et la désignation de "réfèrent gaspillage" dans les établissements			6,0 j	6,0 j	6,0 j	6,0 j	24,0 j	Format : organisation de réunions avec témoignages d'établissements et mise en avant de bonnes pratiques Développement d'un réseau et référencement des contacts utiles par établissement
				1 112 €	1 112 €	1 112 €	1 112 €	4 449 €	
5	Informers les établissements sur les offres de formation			2,5 j	2,5 j	2,5 j	2,5 j	10,0 j	A destination des établissements publics les premières années (CNFPT) - Organisation de session de formation (agents de restauration, directeur, gérant de restauration collective) + retours d'expérience - (Prix estimatif d'une formation : 1200 €)
				715 €	715 €	715 €	715 €	2 860 €	
6	Création et diffusion de fiches de retours d'expériences locales			5,0 j	5,0 j	5,0 j	5,0 j	20,0 j	Première année : compilation des retours d'expérience + élaboration de fiches attractives pour communiquer
				927 €	927 €	927 €	927 €	3 707 €	
7	Sensibiliser les convives via des animations, journée de sensibilisation ou challenge inter-établissements			5,0 j	5,0 j	5,0 j	5,0 j	20,0 j	Animation via des associations lors d'événements ou sur demande de certains établissements. 250€/jour de formation
				915 €	915 €	915 €	915 €	3 661 €	
			5,0 j	37,5 j	37,5 j	34,5 j	34,5 j	144,0 j	
			927 €	7 157 €	7 157 €	6 608 €	6 608 €	27 529 €	

Type d'indicateurs	Indicateur	Objectif prévisionnel						Total	Remarques
		2026	2027	2028	2029	2030	2031		
Réalisation	Nombre d'établissements scolaires ayant réalisé un diagnostic			3	2	2	2	9	12 établissements à sensibiliser + collège (à envisager)
	Nombre de stands d'animation tenus			3	2	2	2	9	Stand de sensibilisation : 1/2 journée ou 1 jour : lors de manifestation, événements ponctuels
Participation	Nombre d'acteurs ayant suivi une formation			2	2	2	2	8	
Flux de déchets évités	Quantité annuelle cumulée de restes alimentaires détournés des DMA en kg/hab/an			-	-	-	-	-	Non quantifiable car nombre moyen de convives difficile à prévoir. Gaspillage moyen en restauration collective : 175g/convive/repas, objectif de -30% par établissement (retour d'expérience Verdicité)

Partenaires	Nature du partenariat					Remarques
	Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre	
1	Association de lutte anti-gaspi (exemple : AGA)					Animation de stands, sensibilisation dans les établissements
2	Etablissements scolaires					
	Service Communication de la CDC					

Mobilisation des partenaires (P) & relais (R)	Mode de communication		Valorisation des résultats
	Mise en œuvre de l'action		
P	Association de lutte anti-gaspi (exemple : AGA)	Téléphone, mail, réunion	Communication interne, presse locale, internet collectivité
P	Etablissements scolaires	Téléphone, mail, réunion	Communication interne, presse locale, internet collectivité

Remarques / Observations
/

PLPDMA – Communauté de Communes de la Médullienne

PLPDMA CDC Médullienne
Rédaction des fiches actions



Axe 5 : Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

Envoyé en préfecture le 05/03/2026

Reçu en préfecture le 05/03/2026

Publié le



ID : 033-243301389-20260226-DEL0160226-DE

Fiche de suivi de l'action n° 7 : Poursuivre la mise en place du tri à la source des biodéchets sur le territoire

Objectif et descriptif de l'action	Intérêt de l'action
<p>En 2025, 160 tonnes collectées de biodéchets et il reste encore environ 20% de biodéchets présents dans les OMR, soit 33kg/hab.</p> <p>Développer une culture du "retour à la terre" des biodéchets en accompagnant et sensibilisant les habitants à la pratique du compostage dans le but de réduire les quantités de biodéchets produites sur le territoire. En complément poursuivre la collecte des biodéchets en apports collectifs pour leur valorisation en biogaz et en compost via un méthaniseur.</p> <p>Ambition OMR 2029: 138 kg/hab/an (en 2025 : 168 kg/hab)</p>	<p>L'objectif de la CDC MEDULLIENNE est de diminuer la part des déchets fermentescibles dans les ordures ménagères en continuant le déploiement des composteurs individuels et des points d'apport collectifs sur le territoire. Aller plus loin, en installant des sites tests de composteurs partagés en habitat collectif et lotissement.</p>

Tâches	Planning (trj) et budgétisation (€)						Total	Remarques
	2026	2027	2028	2029	2030	2031		
1	10j	5j	5j	5j	5j	5j	35j	
	1 854 €	927 €	927 €	927 €	927 €	927 €	6 487,41 €	Budget humain
	3 900,00 €	11 241,00 €	0,00 €	12 387,00 €	0,00 €	12 387,00 €	39 915,00 €	Budget Matériels : 1300 bioseaux en 2026 puis 500 tous les deux ans, 250 composteurs individuels tous les deux ans 37,47€ HT/composteur individuel, 1,91€ HT/bioseaux et 3900€ TTC la commande de 2026
2	2,0j	2,0j	2,0j	2,0j	2,0j	2,0j	12j	Réseaux sociaux et site internet
	572 €	572 €	572 €	572 €	572 €	572 €	3 432,49 €	
3	2,0j	2,0j	2,0j	2,0j	2,0j	2,0j	12j	Caractérisation réalisée par un bureau d'étude, une par an tous les ans
	572 €	572 €	572 €	572 €	572 €	572 €	3 432,49 €	Budget humain
	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	90 000 €	15 000 € TTC/Caractérisation
4	8,0j	5,0j	5,0j	5,0j	5,0j	5,0j	33j	
	1 483 €	927 €	927 €	927 €	927 €	927 €	6 116,70 €	Budget humain
	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	900,00 €	Coûts pour les affichages
5	8,0j						8j	
	1 483 €						1 482,84 €	Budget humain
	500,00 €						500,00 €	Coût pour un kit comprenant du matériel pour assurer le suivi de la quantité de biodéchets détournée de la poubelle d'OMR au quotidien par la famille. SOETTC/kit. On souhaiterait un foyer témoin par commune, donc 10 foyers.
6	35,0j	35,0j	35,0j	35,0j	35,0j	35,0j	210j	Si la première année fonctionne on continue avec l'installation de 2 sites par an. Prévoir la signalétique sur chaque site
	6 487 €	6 487 €	6 487 €	6 487 €	6 487 €	6 487 €	38 924,5 €	Budget humain
	2 665,54 €	2 665,54 €	2 665,54 €	2 665,54 €	2 665,54 €	2 665,54 €	15 993,24 €	4 bacs par site et 2 sites par an : en tout 8*6 = 48 bacs
7	2,0j	1,0j	1,0j	1,0j	1,0j	1,0j	7j	formation de deux guides composteurs sur les 2 premières années et formation d'un référent par site implanté
	371 €	185 €	185 €	185 €	185 €	185 €	1 297,48 €	Budget humain
	2 470,00 €	2 470,00 €	560,00 €	560,00 €	560,00 €	560,00 €	7 180,00 €	280€/réfèrent et 11910€/guide
8	10,0j		10,0j		10,0j		30j	Par un bureau d'étude, tous les deux ans
	1 854 €		1 854 €		1 854 €		5 560,84 €	Budget humain
	15 000 €		15 000 €		15 000 €		45 000 €	15 000 €/étude
9	20,0j	10,0j	10,0j	10,0j			50j	
	3 707 €	1 854 €	1 854 €	1 854 €			9 267,73 €	Budget humain
	13 560,00 €	13 560,00 €	13 560,00 €				40 680,00 €	10 bacs/an jusqu'en 2029, ceux pour 2026 déjà en stock 13560€TTC pour 10 abri bacs
10	4,5j	4,5j	4,5j	4,5j	4,5j	4,5j	27j	
	834 €	834 €	834 €	834 €	834 €	834 €	5 005 €	Budget humain
	101,5j	64,5j	74,5j	64,5j	64,5j	64,5j	424,0j	
Total du plan sexennal	Coûts humains	19 216 €	12 358 €	14 212 €	12 358 €	12 358 €	10 905 €	80 024 €
	Coûts matériels et prestations	39 685,54 €	45 086,54 €	46 935,54 €	44 322,54 €	33 375,54 €	30 762,54 €	240 168,2 €

Type d'indicateurs	Indicateur	Objectif prévisionnel					Total	Remarques	
		2026	2027	2028	2029	2030	2031		
Réalisation	Nombre de composteur distribués	200	150	120	110	100	90	770	entre 15 et 20 composteur par mois en 2026
	Nombre d'ateliers animés	4	4	4	4	4	4	24	
	Nombre de sites compostage collectifs installés	2	2	2	2	2	2	12	Sous réserve que l'année 2026 test soit concluante
Participation	Nombre de points d'apports volontaires ajoutés	10	10	10	10	0	0	40	
	Nombre de personnes formées	3	3	2	2	2	2	14	1 par site de compostage collectif et un ou deux maîtres composteur pour animer des
	Nombre de foyers témoins	10	0	0	0	0	0	10	1 par commune
	Nombre de personnes ayant répondu à l'enquête de pratique	400	0	0	0	400	0	800	Avec 10% de répondants
	Prévision du Nombre de foyers équipés après 2025	1050	1950	2620	3080	3230	3370	3370	On compte les personnes ayant un composteur ou un bioseaux pour aller en PAC (+100/PAC mais on ne les comptabilise pas tous car certaines personnes en utilise déjà un plus éloigné de chez eux) ou ayant accès à un composteur partagé (+25/site) On comptabilise seulement les foyers qui vont s'équiper à partir de 2026, 2519 composteurs distribués entre janvier 2024 et décembre 2025.
Flux de déchets évités	Quantité annuelle cumulée de biodéchets détournés des DMA en kg/hab/an	2,8	5,3	7,1	8,3	8,7	9,1	9,1	on compte un foyer à 2,5 personnes et on part du principe qu'on peut détourner 60kg/foyer de biodéchets

Partenaires	Nature du partenariat					Remarques
	Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre	
1	Quadrria					Fournisseurs de composteurs et bioseaux
2	EMZ					Fournisseur de Points d'apports collectifs (PAC)
3	Réseau compost citoyen					Relai pour organisme de formation et aide technique pour la mise en place du tri à la source des biodéchets
4	Communes					Choix et préparation de l'emplacement des PAC et composteurs collectifs
5	Interne à la CDC					Installation des PAC
6	Associations et/ou prestataires du territoire					Animations d'ateliers de sensibilisation
7	VEOLIA					Aide technique pour l'emplacement des PAC et lien avec le prestataire de collecte des biodéchets,
	ADEME et région					Suivi des appels à projet et support technique pour renseignements

Mobilisation des partenaires (P) & relais (R)		Mode de communication		Valorisation des résultats	
P	Quadrria et EMZ		Téléphone / mail		
P	Réseau compost citoyen		mail		
R	Communes		téléphone / mail		
P/R	Partenaires ou prestataire animation		téléphone / mail		animations
P	ADEME et Région		mail/visio		

Remarques / Observations



PLPDMA – Communauté de Communes de la Médullienne

PLPDMA CDC Médullienne
Rédaction des fiches actions



Axe 5 : Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

Fiche de suivi de l'action n° 8 : Modifier la gestion des déchets verts sur le territoire, notamment en proposant des sessions de broyage sur place publique

Objectif et descriptif de l'action	Intérêt de l'action
La collectivité collecte et traite 170,1 kg/hab./an de déchets verts (tonte, branchage et feuilles)	Limitation des apports en déchèterie et baisse des coûts de transport et traitement

Produits ciblés	Période ciblée	Zones ciblées
Produits de jardin	Périodes de forts apports de déchets verts (printemps/automne)	Ménages disposant d'un jardin, paysagistes, services espaces verts des communes ou d'établissements publics

Tâches	Planning (Jr) et budgétisation (€)						Total	Remarques
	2026	2027	2028	2029	2030	2031		
1	10,0 j	5,0 j	5,0 j	5,0 j	5,0 j	5,0 j	35,0 j	Préparation des rdv et présentation du projet aux communes (5j environ) 5j de rencontre avec les communes (1 commune le matin et une l'après-midi) ; travail avec les communes Les années suivantes, prévoir 5j pour retravailler le projet et relancer les communes pour remettre en oeuvre cette action
	1 854 €	927 €	927 €	927 €	927 €	927 €	6 487 €	
2	5,0 j	5,0 j	5,0 j	5,0 j			20,0 j	Suivi de la prestation mise en place par Véolia
	927 €	927 €	927 €	927 €			3 707 €	
3	4,0 j	4,0 j	4,0 j	4,0 j	4,0 j	4,0 j	24,0 j	Cibler les périodes avec le plus fort apport de déchets verts - 2 campagnes par an (Printemps - Automne) Calendrier à adapter selon la productivité des broyeurs
	741 €	741 €	741 €	741 €	741 €	741 €	4 449 €	
4	3,0 j	3,0 j	3,0 j	3,0 j	3,0 j	3,0 j	18,0 j	Les facteurs à prendre en compte sont : le type de broyeur, la commune (nombre d'habitants) et la saison (automne ou printemps)
	556 €	556 €	556 €	556 €	556 €	556 €	3 336 €	
5	5,0 j	4,0 j	4,0 j	4,0 j	4,0 j	4,0 j	2,0 j	Information sur le lancement de la campagne (Réseaux sociaux, presse locale...) puis sur les résultats de ces mêmes campagnes - Présenter les modalités d'inscription pour les usagers
	1 430 €	1 144 €	1 144 €	1 144 €	1 144 €	1 144 €	7 151 €	
6	14,0 j	14,0 j	14,0 j	14,0 j	14,0 j	14,0 j	84,0 j	2 opérations de broyage par an : une session de 3 jours au printemps et une de 3 jours à l'automne à reconduire chaque année si phase test concluante Budget humain Coût de la prestation de broyage : 720€ TTC par jour et 150€ pour de l'affichage (ex : déchetterie)
	2 563 €	2 563 €	2 563 €	2 563 €	2 563 €	2 563 €	15 378 €	
	4 470,00 €	4 470,00 €	4 470,00 €	4 470,00 €	4 470,00 €	4 470,00 €	26 820,00 €	
7	5,0 j	4,0 j	4,0 j	4,0 j	4,0 j	4,0 j	25,0 j	Informers les usagers sur l'utilisation du broyat dans son jardin mais aussi sur les différentes façons de réduire ses déchets de jardins (zéro tonte, mulching, paillage) via différents canaux et lors des sessions de broyage (flyers)
	915 €	732 €	732 €	732 €	732 €	732 €	4 577 €	
8	20,0 j	10,0 j	0,0 j	0,0 j	0,0 j	0,0 j	30,0 j	Analyse des pratiques des autres collectivités, échange avec les acteurs du territoire qui pourraient être intéressés par de la matière.
	3 661 €	1 831 €	0 €	0 €	0 €	0 €	5 492 €	
Total du plan sexennal	Jours	66,0 j	49,0 j	39,0 j	39,0 j	34,0 j	34,0 j	238,0 j
	Coûts humains	12 648 €	9 421 €	7 590 €	7 590 €	6 664 €	6 664 €	50 577 €
	Coûts matériels et prestations	4 470 €	4 470 €	4 470 €	4 470 €	4 470 €	4 470 €	26 820 €

Type d'indicateurs	Indicateur	Objectif prévisionnel						Total	Remarques
		2026	2027	2028	2029	2030	2031		
Réalisation	Nombre de sessions organisées	2	2	2	2	2	2	12	2 opérations de broyage par an : une session de 6 jours au printemps et une de 6 jours à l'automne (du lundi au samedi)
Participation	Pourcentage de foyers participants aux sessions (cumulés)	7%	15%	20%	25%	30%	35%	70%	Augmentation de la participation suite à la communication et à la transmission de l'information
	Nombre de foyers participants (cumulé)	602	1289	1719	2148	2578	3008	6015	
Flux de déchets évités	Quantité annuelle cumulée de branchage détournés des DMA en kg/hab/an	2,7	5,8	7,8	9,7	11,6	13,6	27,1	
Participation	Pourcentage de foyers participants sensibilisés au mulching, zéro tonte, etc.	7%	15%	30%	40%	45%	50%	70%	Augmentation de la participation suite à la communication et à la transmission de l'information
	Nombre de foyers participants (cumulé)	602	1289	2578	3437	3867	4297	6015	
Flux de déchets évités	Quantité annuelle cumulée de produits de jardin (hors branchage) détournés des DMA en kg/hab/an	1,8	3,9	7,8	10,3	11,6	12,9	18,1	
Total flux de déchets de jardin évités	Quantité annuelle cumulée de produits de jardin détournés des DMA en kg/hab/an	4,5	9,7	15,5	20,0	23,3	26,5	45,2	

Partenaires	Nature du partenariat					Remarques
	Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre	
1	Associations					Association/prestataire du territoire : formation "Jardin au naturel"
2	Collectivités ayant déjà effectuées ces opérations					REX de collectivités ayant mis en place ce type de pratique
3	Services techniques et administratifs					support technique
5	Prestataire de broyage					

Mode de communication		
Mobilisation des partenaires (P) & relais (R)	Mise en œuvre de l'action	Valorisation des résultats
P	Téléphone, mail, réunion	Communication interne, presse locale, internet collectivité
P	Téléphone, mail	Communication interne
P	Collectivités ayant déjà effectué ces opérations	Communication interne, presse locale, internet collectivité
P	Service technique et administratif	Communication interne, presse locale, internet collectivité
P	Entreprise de broyage	Communication interne, presse locale, internet collectivité

Remarques / Observations

PLPDMA CDC Médullienne
 Rédaction des fiches actions



Axe 6 : Augmenter la durée de vie des produits

Fiche de suivi de l'action n° 9 : Recenser et valoriser les acteurs du territoire qui oeuvrent pour le réemploi, la réparation et la réduction des DMA

Objectif et descriptif de l'action	Intérêt de l'action
L'objectif est de créer un annuaire recensant les acteurs du réemploi, de la réparation et de la fabrication française (réparateurs, commerçants et artisans) pour proposer des solutions alternatives à la déchetterie aux usagers.	Augmenter la durabilité des produits et donc réduire la production de DMA

Produits ciblés	Période ciblée	Zones ciblées
DEEE, Textiles, Mobilier, Décoration, Loisir	Toute l'année	Habitants du territoire

Tâches	Planning (Jr) et budgétisation (€)						Total	Remarques
	2026	2027	2028	2029	2030	2031		
1 Recenser les acteurs du territoire oeuvrant pour le réemploi, la réparation et la réduction des DMA		9,0 j	5,0 j				14,0 j	Collecter des informations standardisées en définissant un socle commun d'informations S'appuyer sur le service développement économique + sur des têtes de réseaux connaissant bien le territoire (ex: Office du tourisme, la cabane aux partages)
		1 668 €	927 €				2 595 €	
2 Vérifier, clarifier et valider les données précédemment collectées		4,0 j	3,0 j				7,0 j	Vérifier l'actualité des informations collectées, supprimer les potentiels doublons, et potentiellement clarifier les activités liées au réemploi
		741 €	556 €				1 297 €	
3 Rédaction de l'annuaire du réemploi		7,0 j	3,0 j				10,0 j	Rédaction du livret pour diffusion sous format PDF téléchargeable sur le site de la Médullienne.
		1 297 €	556 €				1 854 €	
4 Diffusion de l'annuaire			4,0 j				4,0 j	Communication auprès des communes - Relais via les réseaux sociaux et le site internet de la collectivité - Présentation lors d'évènement locaux - Mise à disposition dans des lieux publics ?
			1 144 €				1 144 €	
5 Mise à jour annuelle de l'annuaire				2,5 j	2,5 j	2,5 j	7,5 j	Réaliser des mises à jour de l'annuaire de manière annuelle (nouveaux acteurs, etc.)
				463 €	463 €	463 €	1 390 €	
Total du plan sexennal		20,0 j	15,0 j	2,5 j	2,5 j	2,5 j	42,5 j	
		3 707 €	3 183 €	463 €	463 €	463 €	8 280 €	

Type d'indicateurs	Indicateur	Objectif prévisionnel						Total	Remarques
		2026	2027	2028	2029	2030	2031		
Réalisation	Nombre d'annuaires réalisés			1	1	1	1	4	Premier annuaire réalisé et diffusé en 2028, puis les années suivantes, mise à jour de l'annuaire
Participation	Pourcentage de foyers touchés (cumul)	30%	40%	50%	60%	70%	80%	80%	L'objectif est de porter à la connaissance d'au moins 80% des foyers l'annuaire de la réparation en 2031.
	Nombre de foyers touchés (cumul)	2714	3618	4523	5427	6332	7236	7236	
Flux de déchets évités	Quantité annuelle cumulée de produits divers détournés des DMA en kg/hab/an	3,7	5,0	6,2	7,4	8,7	9,9	9,9	

Partenaires	Nature du partenariat					Remarques
	Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre	
1 Association/têtes de réseaux						Office du tourisme, La Cabane aux Partages
2 Service développement économique						
3						

Mode de communication		
Mobilisation des partenaires (P) & relais (R)	Mise en œuvre de l'action	Valorisation des résultats
P Association/têtes de réseaux	Téléphone, mail, réunion	Communication interne, presse locale, internet collectivité
R Service développement économique	Téléphone, mail	
P		

Remarques / Observations
Suivre le nombre de visite de la page internet contenant le document

PLPDMA CDC Médullienne
 Rédaction des fiches actions



Axe 6 : Augmenter la durée de vie des produits

Fiche de suivi de l'action n° 10 : Etudier la faisabilité d'une structure de réemploi et équipement

Objectif et descriptif de l'action	Intérêt de l'action
La collecte et le traitement sur le territoire est équivalent à 126kg/hab/an du cumule des flux Encombrants, DEEE, mobilier et textiles.	Etudier la possibilité d'installer une structure de réemploi sur le territoire. Déterminer quel type de structure serait la plus adaptée.

Produits ciblés	Période ciblée	Zones ciblées
Encombrants, DEEE, mobilier, textiles	6 mois en 2026	Toute la population

Tâches	Planning (Jr) et budgetisation (€)						Total	Remarques
	2026	2027	2028	2029	2030	2031		
1 Rédaction du cahier des charges et sélection du bureau d'étude	10,0 j						10,0 j	
	1 854 €						1 853,55 €	budget humain
2 Suivi de la phase diagnostique	15,0 j						15,0 j	rencontres avec les acteurs du territoire, étude sur les déchetteries, prestation. 10 000,00 €
	2 780 €						2 780,32 €	budget humain
3 Suivi de la phase élaboration de scénarios	15,0 j						15,0 j	scénarios détaillés adaptés au territoire et présentation des résultats, prestation 10 000,00 €
	2 780 €						2 780 €	budget humain
4 Application du scénario sélectionné investissement matériel		30,0 j					30,0 j	sous réserve des résultats de l'étude : investissement pour une structure de réemploi 600 000€ *2 en 2028 et en 2029 1 200 000,00 €
		5 561 €					5 561 €	budget humain
Total du plan sexennal	40,0 j	30,0 j					70,0 j	
	7 414 €	5 561 €					12 975 €	1 220 000 €

Type d'indicateurs	Indicateur	Objectif prévisionnel						Total	Remarques
		2026	2027	2028	2029	2030	2031		
Réalisation	Election d'un scénario	1							
Flux de déchets évités	Quantité annuelle cumulée de produits divers détournés des DMA en kg/hab/an	-	-	-	-	-	-	-	Non quantifiable avant l'étude de faisabilité

Partenaires	Nature du partenariat					Remarques
	Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre	
1 Bureau d'étude						
2 Acteur du réemploi associatif						sources d'informations
3 Acteur du réemploi non associatif						
4 Services interne à la CDC						sources d'informations

Mode de communication		
Mobilisation des partenaires (P) & relais (R)	Mise en œuvre de l'action	Valorisation des résultats
P Bureau d'étude	mail, téléphone, visio	Présentations
P et R Acteurs du réemploi	mail, téléphone	
R Services communales	mail	communication

Remarques / Observations

Selon les résultats de l'étude, cette action fera l'objet d'autres phases de travail.

Fiche de suivi de l'action n° 11 : Déployer les couches et protections lavables

Objectif et descriptif de l'action		Intérêt de l'action							
Réduction du gisement des textiles sanitaires contenues dans les OMR sur le territoire : 21,5 kg/hab/an.		Proposer du textile hygiénique réutilisable (couches lavables, protections hygiéniques féminines) comme alternative aux textiles à usage unique permet d'avoir un impact sur la prévention des déchets du territoire sur le long terme							
Produits ciblés		Période ciblée					Zones ciblées		
Textiles sanitaires		Toute l'année					crèches, public féminin, jeunes parents		
Tâches		Planning (jr) et budgétisation (€)					Total	Remarques	
		2026	2027	2028	2029	2030			2031
1	Réflexion sur la méthode de déploiement et expérimentation	10,0 j						10,0 j	Subvention d'un lot de couches pour 6 enfants. (phase test) Un kit standard pour une utilisation quotidienne 423,5€/enfant (via une association)
		1 854 €						1 854 €	Budget humain
2	Révision pour intégrer les couches lavables dans les nouveaux marchés de prestation		4,0 j					4,0 j	
			741 €					741 €	
3	Recenser les personnes pouvant aider au développement du projet, animer des formations pour les crèches/MAM/Assistants maternelles et proposer des animations auprès du public féminin pour l'utilisation de protections hygiéniques lavables			8,0 j	7,0 j	6,0 j	5,0 j	26,0 j	Petite enfance (Relais Petite Enfance, Accueil Enfants Parents intercommunal itinérant), Associations, CAF pour l'achat des couches enfant
				1 483 €	1 297 €	1 112 €	927 €	4 819 €	Identifier les jeunes parents du territoire notamment via relais crèche ou assistantes maternelles
4	Identifier les établissements souhaitant participer à cette campagne			4,0 j	3,0 j	3,0 j	3,0 j	13,0 j	
				741 €	556 €	556 €	556 €	2 410 €	Enquêtes auprès des établissements
5	Identification du fournisseur en couches/protections hygiéniques et du prestataire de lavage			4,0 j		4,0 j		8,0 j	
				741 €		741 €		1 483 €	Mise à jour du fournisseur tous les 2 ans
6	Création d'un kit de couches lavables pour l'essai aux familles			6,0 j	4,0 j	4,0 j	4,0 j	18,0 j	REX CDC Terres Toulouses dont le kit comprend : 20 couches absorbantes d'occasion, 3 culottes de protection à la taille de l'enfant, 2 rouleaux de voiles, 1 filet de lavage, 1 sac de transport, 1 poubelle de stockage, 1 bidon de lessive écologique
				1 112 €	741 €	741 €	741 €	3 336 €	
7	Promotion des couches lavables aux familles (jeunes parents, parents accueillants un nouvel enfant)			5,0 j	5,0 j	5,0 j	5,0 j	20,0 j	Prévoir 5 jours par an dédiés à la promotion du kit de couches lavables
				915 €	915 €	915 €	915 €	3 661 €	
8	Formation du personnel de chaque établissement retenu et distribution des couches - Animations			3,0 j	3,0 j	3,0 j	3,0 j	12,0 j	Définir un lieu de formation + montant de la formation (une association)
				549 €	549 €	549 €	549 €	2 197 €	
		10,0 j	4,0 j	27,0 j	19,0 j	22,0 j	17,0 j	95,0 j	Coûts matériel et investissement
		1 854 €	741 €	4 993 €	3 510 €	4 066 €	3 140 €	17 563 €	2 541,00 €

Type d'indicateurs	Indicateur	Objectif prévisionnel						Total	Remarques
		2026	2027	2028	2029	2030	2031		
Réalisation	Nombre d'ateliers de présentation, utilisation pratique des couches, lancement et réunion de travail.			12	8	8	8	44	2 crèches, 1 micro crèche et 1 animation au démarrage, puis Relais Petite Enfance et auprès des MAM.
	Ateliers pour les protections périodiques			2	2	2	2	8	
Participation	Nombre d'établissements nouvellement participants			3	3	3	3	12	Etablissement participant à l'utilisation des couches lavables, 2 crèches, 2 micro-crèches et des MAM
	Part des foyers participants			2%	4%	5%	6%	6%	Augmentation de la participation de la population suite à la communication et à la transmission de l'information.
	Nombre de foyers participants			136	362	452	543	543	En espérant une augmentation de la part des foyers participants si meilleure adhésion au projet.
Flux de déchets évités	Quantité annuelle cumulée de textiles sanitaires détournés des DMA en kg/hab/an			0,11	0,30	0,38	0,45	0,45	

Partenaires	Nature du partenariat					Remarques
	Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre	
1	Crèches, PMI, Relais des assistantes maternelles					
2	Associations					Animations des formations (ex : La Cabane aux Partages) + fournisseur des couches
3	Service petite enfance					Aide au développement du projet (crèches)
4	CAF					Financement des couches
5	Entreprise de fabrication de couches et protections hygiéniques					
6	Communauté de communes					
7	Prestataire de lavage					ESAT Rochefort Montagne pour le lavage car service blanchisserie

Mobilisation des partenaires (P) & relais (R)	Mode de communication		Valorisation des résultats
	Mise en œuvre de l'action		
P	Crèches	Téléphone / mail	
P	Associations	Téléphone / mail / réunion / formation	Animations des formations / Internet / Presse locale
P	Service petite enfance	Téléphone / mail / réunion	
P	CAF	Téléphone / mail	
P	Entreprise de fabrication de couches	Téléphone / mail	
P	Prestataire de lavage	Téléphone / mail	

Remarques / Observations

Peu de retours d'expérience en EHPAD car compliqué à maintenir dans la durée (logistique couteuse et contraignante, couches lavables mal acceptées par les pensionnaires et contre-indiquées pour les pensionnaires souffrant de problèmes d'incontinence graves, de troubles de la maladie d'Alzheimer ou d'allergies)

Fiche de suivi de l'action n° 12 : Fournir des sacs à pains/viennoiseries en tissu à travers les boulangeries

Objectif et descriptif de l'action	Intérêt de l'action
Réduction de la quantité de produits d'emballage en boulangerie.	Proposer des sacs réutilisables en tissu recyclé comme alternative aux emballages classiques. Développer le tissu associatif et/ou artisanal de la couture locale.

Produits ciblés	Période ciblée	Zones ciblées
Produits d'emballage	Toute l'année	Habitants du territoire

Tâches	Planning (Jr) et budgetisation (€)						Total	Remarques
	2026	2027	2028	2029	2030	2031		
1	Réflexion sur le scénario à mettre en place et impliquer les acteurs du territoire	5,0 j					5,0 j	
		927 €					927 €	
2	Recherche d'un artisan/ fournisseur de sacs à pain réutilisable et établir un marché de commandes. Recherche/démarchage de boulangeries partenaires et distribution des sacs.		10,0 j	3,0 j	3,0 j	3,0 j	19,0 j	Base de calcul = 1 sac par foyer, soit 9046 sacs. On souhaite privilégier la fabrication artisanale avec certaines associations du territoire et faire appel à des artisans en parallèle.
			1 854 €	556 €	556 €	556 €	3 522 €	
3	Sensibilisation et communication auprès de la population sur l'emploi de sacs réutilisables et la participation aux ateliers de couture.		7,0 j	5,0 j	5,0 j	5,0 j	22,0 j	Campagne de communication : Création d'affichage, présentation lors de journée thématique, flyers
			2 002 €	1 430 €	1 430 €	1 430 €	6 293 €	
4	Recherche des structures de réemploi et de valorisation pour récupérer une partie du flux textiles pour la confection des sacs.		5,0 j	3,0 j	3,0 j	3,0 j	14,0 j	Mise à contribution des artisans de la couture du territoire et des détenteurs de tissus (collecteur relais nardini, recyclette) pour fabriquer des sacs à pains.
			927 €	556 €	556 €	556 €	2 595 €	
5	Recherche des associations, structures et du personnel permettant l'accueil de cours de couture.		7,0 j		3 j		10,0 j	Fabrications pendant des ateliers couture pour les usagers qui veulent faire leur propre sac ou pour les personnes qui souhaitent en fabriquer bénévolement
			1 297 €		556 €		1 854 €	
6	Lancement des ateliers et de la production des sacs.		3,0 j	3,0 j	3,0 j	3,0 j	12,0 j	Atelier mensuel de 10 personnes environ Durée de l'atelier : 2 heures
			549 €	549 €	549 €	549 €	2 197 €	
Total du plan sexennal		5,0 j	32,0 j	14,0 j	17,0 j	14,0 j	77,0 j	
		927 €	6 629 €	3 092 €	3 648 €	3 092 €	16 460 €	

Type d'indicateurs	Indicateur	Objectif prévisionnel						Total	Remarques
		2026	2027	2028	2029	2030	2031		
Réalisation	Nombre d'ateliers couture organisés			12	12	12	12	48	1 atelier mensuel (La Cabane aux Partages, et autres associations existantes)
Participation	Pourcentage de foyers pourvus en sacs (cumul)			65%	70%	75%	80%	80%	Augmentation de la participation suite à la communication et à la transmission de l'information. Mais tous les usagers ne vont pas en boulangerie, ne mangent pas de pain et ne vont pas suivre cette démarche
	Nombre de foyers participants			5880	6332	6784	7236	7236	
	Pourcentage de boulangeries partenaires (cumul)			75%	100%	100%	100%	100%	
Flux de déchets évités	Quantité annuelle cumulée de produits d'emballage détournés des DMA en kg/hab/an			0,42	0,45	0,5	0,5	0,51	Potentiel de réduction de 10% du gisement de produit d'emballage.

Partenaires	Nature du partenariat					Remarques
	Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre	
1	Artisans					Fourniture de sacs à pain/viennoiseries.
2	Associations					Fourniture du tissu, savoir-faire pour la couture des sacs avec des usagers,
3	Boulangeries					Communication auprès de la population

Mode de communication			
Mobilisation des partenaires (P) & relais (R)	Mise en œuvre de l'action	Valorisation des résultats	
P	Artisans	Téléphone, mail, démarchage en présentiel	Communication interne, presse locale, internet collectivité
R	Associations	Téléphone, mail, réunion	Communication interne, presse locale, internet collectivité
P	Boulangeries	Téléphone, mail, démarchage en présentiel	Communication interne, presse locale, internet collectivité

Remarques / Observations
Mise à contribution des artisans de la couture du territoire et des détenteurs de tissus (collecteur relais nardini, recyclette) pour fabriquer des sacs à pains /viennoiseries et faire une action avec les boulangeries du territoire

PLPDMA CDC Médullienne
 Rédaction des fiches actions



Axe 7 : Mettre en place et renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable

Fiche de suivi de l'action n° 13 : Mettre en place une politique d'éducation à l'environnement

Objectif et descriptif de l'action	Intérêt de l'action
Animation pour la prévention sur les déchets et l'éducation à l'environnement (gaspillage alimentaire, compostage, réemploi, réparation, achat en vrac, fabrication maison, etc.)	Mettre en place et renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable et le réemploi.

Produits ciblés	Période ciblée	Zones ciblées
Sans objet	Toute l'année	Écoles du territoire

Tâches	Planning (Jr) et budgetisation (€)						Total	Remarques
	2026	2027	2028	2029	2030	2031		
1 Définir les lieux des animations, le planning et les intervenants, les établissements scolaires.	15,0 j	10,0 j	9,0 j	8,0 j	8,0 j	8,0 j	58,0 j	Définir le nombre d'ateliers par an à réaliser (à minima 1 par trimestre) soit 4 ateliers par an. Identifier les thématiques prioritaires (gaspillage alimentaire, compostage, réemploi, réparation, achat en vrac, fabrication maison, tri, etc) lien avec la fiche 13 et 1.
	2 780 €	1 854 €	1 668 €	1 483 €	1 483 €	1 483 €	10 751 €	
2 Réalisation des affiches et flyers	4,0 j		4,0 j		4,0 j		12,0 j	Aide à la conception des panneaux pédagogiques pour les écoles (création d'un "kit en blanc"). Cette action pourra être co-réalisée en parallèle avec les écoles Mise à jour des affiches et flyers tous les 2 ans.
	1 144 €		1 144 €		1 144 €		3 432 €	
3 Diffusion des supports de communication au établissements scolaires	3,0 j		3,0 j		3,0 j		9,0 j	Les supports de communication réalisés seront diffusés selon la mise à jour des supports de communication.
	858 €		858 €		858 €		2 574 €	
4 Lancement des animations	15,0 j	8,0 j	8,0 j	8,0 j	8,0 j	8,0 j	55,0 j	Estimation du temps de préparation des ateliers : 1 jour/atelier Réalisation de 4 ateliers/an Possibilité de faire les ateliers par des prestataires
	2 746 €	1 465 €	1 465 €	1 465 €	1 465 €	1 465 €	10 069 €	
Total du plan sexennal	37,0 j	18,0 j	24,0 j	16,0 j	23,0 j	16,0 j	134,0 j	
	7 529 €	3 318 €	5 135 €	2 947 €	4 950 €	2 947 €	26 826 €	

Type d'indicateurs	Indicateur	Objectif prévisionnel						Total	Remarques
		2026	2027	2028	2029	2030	2031		
Réalisation	Nombre d'ateliers organisés	4	4	4	4	4	4	24	1 atelier par trimestre
	Nombre d'école élémentaire par an dans lesquels les ateliers ont été réalisés.	2	2	2	2	2	2	12	Augmentation de la participation suite à la communication et à la transmission de l'information
Flux de déchets évités	Quantité annuelle cumulée de produits divers détournés des DMA en kg/hab/an	-	-	-	-	-	-	-	Non quantifiable

Partenaires	Nature du partenariat					Remarques
	Financier	Technique	Humain	Matériel	Autre	
1 Associations et intervenants extérieurs						Animateurs des formations/ateliers, Repair café
2 Service technique et administratif						
3 Établissements scolaires						
4 Centres de loisirs						Communication envers les centres de loisirs

Mode de communication		
Mobilisation des partenaires (P) & relais (R)	Mise en œuvre de l'action	Valorisation des résultats
P Associations et intervenants extérieurs	Téléphone, mail, réunion	
P Service technique et administratif	Téléphone, mail, réunion	
P Établissements scolaires	Téléphone, mail, réunion	
R Centres de loisirs	Téléphone, mail	

Remarques / Observations



Communauté de Communes Médullienne
4 rue Carnot – 33 480 Castelnau-de-Médoc
05.56.58.65.20